

2006-2007

RÉGIE
DES RENTES
DU QUÉBEC

Évolution de la clientèle de la rente d'invalidité de 1970 à 2003



2006-2007

RÉGIE
DES RENTES
DU QUÉBEC

Évolution de la clientèle de la rente d'invalidité de 1970 à 2003

Dépôt légal | 4^e trimestre 2006
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN-10 | 2-550-48353-7 (PDF)

ISBN-13 | 978-2-550-48353-3 (PDF)

Auteur | Mario Pépin

Collaborateurs | François Boulanger
France Breton
Charles Cossette
Nathalie Madore

Secrétariat | Marjolaine Duval

Révision linguistique | Sylvie Émond

Date de parution | Octobre 2006

Table des matières

Aperçu de l'étude	5
Introduction.....	7
Chapitre 1 – Présentation de la rente d'invalidité	
1.1 Les conditions d'admissibilité à la rente d'invalidité	9
1.1.1 Conditions d'admissibilité relatives aux cotisations.....	9
1.1.2 Définition de l'invalidité au sens du Régime.....	10
1.2 Le début de la rente.....	10
1.3 Le montant des prestations.....	11
1.4 La terminaison de la rente.....	11
Chapitre 2 – Portrait des bénéficiaires de la rente d'invalidité	
2.1 Introduction.....	13
2.2 Les nouveaux bénéficiaires d'une rente d'invalidité	13
2.2.1 Selon le sexe	14
2.2.2 Selon l'âge	15
2.2.3 Selon la définition de l'invalidité.....	19
2.2.4 Selon la cause de l'invalidité	20
2.2.5 Selon la raison de la terminaison	25
2.2.6 Selon la durée du versement	28
2.3 L'ensemble des bénéficiaires.....	32
2.3.1 Selon le sexe	33
2.3.2 Selon l'âge	34
2.3.3 Selon la cause de l'invalidité	35
2.4 Le montant des prestations versées aux nouveaux bénéficiaires	38
2.4.1 Selon l'année du début de la rente	38
2.4.2 Selon le sexe	40
2.4.3 Selon l'âge	40
Chapitre 3 – Taux d'incidence de l'invalidité	
3.1 Introduction.....	43
3.2 L'évolution du taux d'admissibilité	43
3.3 Calcul du taux d'incidence.....	45
3.3.1 Selon le sexe	45
3.3.2 Selon l'âge	46
Chapitre 4 – Taux de terminaison de la rente d'invalidité	
4.1 Introduction.....	49
4.2 La méthode de construction des tables	49
4.3 L'analyse des résultats	50
4.3.1 Selon la durée de l'invalidité	50
4.3.2 Selon la cause de l'invalidité	51

Aperçu de l'étude

Cette étude porte sur les données historiques concernant les bénéficiaires de la rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec. Elle permet de dégager certaines tendances quant au nombre de bénéficiaires, aux causes de l'invalidité, aux taux d'incidence et aux raisons de terminaison de la rente au cours des dernières décennies.

Le nombre de bénéficiaires

Depuis l'entrée en vigueur du Régime de rentes du Québec (RRQ), le nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité est en hausse. Il s'élevait à près de 70 000 bénéficiaires en 2003.

L'étude de l'évolution du nombre de nouveaux bénéficiaires par année peut se faire sur trois périodes distinctes. De 1800 en 1970, ce nombre a augmenté rapidement pour atteindre 11 500 en 1984, année où des modifications ont été apportées aux conditions d'admissibilité pour les personnes de 60 à 64 ans. Après une légère baisse, le nombre de nouveaux bénéficiaires par année a recommencé à augmenter au début des années 1990 pour grimper à environ 10 000 à compter de 1999. Cette hausse peut s'expliquer en grande partie par l'assouplissement des conditions d'admissibilité relatives aux cotisations à partir du 1^{er} juillet 1993.

Les femmes, de plus en plus actives sur le marché du travail, sont par conséquent plus nombreuses à être admissibles à la rente d'invalidité. En 2003, 42 % des nouveaux bénéficiaires étaient des femmes, alors qu'en 1970, cette proportion atteignait seulement 10 %.

Les causes de l'invalidité

Les maladies à l'origine des cas d'invalidité reconnus par le Régime ont changé durant la période à l'étude. Trois catégories de maladies, soit les maladies du système musculo-squelettique, les troubles mentaux et le cancer sont plus fréquentes depuis l'entrée en vigueur du Régime. À l'opposé, les maladies du système cardio-vasculaire et du système respiratoire ont diminué considérablement en raison notamment de l'évolution de la médecine.

Les taux d'incidence

Le taux d'incidence est le rapport entre le nombre de nouveaux bénéficiaires pour une année et la population admissible à la rente d'invalidité pour cette même année. Le taux global d'incidence de l'invalidité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, le taux d'incidence des femmes âgées de 30 à 50 ans a dépassé celui des hommes du même âge depuis une dizaine d'années.

Le taux d'incidence augmente généralement en fonction de l'âge et atteint sa valeur maximale chez les individus âgés de 60 ans. Les conditions d'admissibilité moins exigeantes à compter de 60 ans expliquent en grande partie cette situation.

Les raisons de la terminaison de la rente

La rente d'invalidité cesse d'être versée dans les trois cas suivants : le bénéficiaire décède, il n'est plus invalide au sens du Régime ou il atteint 65 ans. Dans ce dernier cas, la rente d'invalidité est remplacée par une rente de retraite.

Le décès

La terminaison de la rente pour cause de décès est moins fréquente chez les femmes que chez les hommes. Par ailleurs, le décès survient davantage durant les premières années de l'invalidité, et ce sont surtout les bénéficiaires atteints de cancers qui décèdent.

Le rétablissement

La proportion des rentes qui se terminent à la suite du rétablissement du bénéficiaire est faible. En effet, pour avoir droit à une rente, le cotisant doit être atteint d'une invalidité grave et prolongée.

L'âge de 65 ans

De plus en plus de personnes invalides (actuellement plus de 60 %) atteignent l'âge de 65 ans, en raison de la diminution graduelle des taux de terminaison dans le temps.

Introduction

Le RRQ offre une protection financière de base contre la perte du revenu d'emploi à la retraite, au décès ou en cas d'invalidité. Dans ce dernier cas, le RRQ assure le paiement d'une rente d'invalidité au travailleur qui remplit les conditions d'admissibilité. Il peut également recevoir une rente d'enfant de personne invalide s'il a des enfants à charge de moins de 18 ans. La rente d'invalidité est une composante importante du RRQ et constitue un élément essentiel parmi les différentes sources de revenu offertes aux personnes qui deviennent incapables de travailler.

Cette étude examine sous différents angles les données historiques concernant les bénéficiaires de la rente d'invalidité. Elle s'intéresse aux tendances que l'on peut observer au sujet du nombre de bénéficiaires, des taux d'incidence, des causes de l'invalidité et des raisons de terminaison de la rente. À l'exception de certaines sections particulières, la période qui est l'objet de cette étude commence à la date du versement de la première rente d'invalidité, soit en 1970, et se termine en 2003. Les statistiques présentées dans ce document ont été calculées à partir de données provenant des fichiers administratifs de la Régie des rentes du Québec sur les bénéficiaires et les cotisants au Régime.

Chapitre 1 – Présentation de la rente d'invalidité

Afin de faciliter la compréhension des différentes analyses présentées dans les chapitres suivants, ce premier chapitre expose les différentes caractéristiques de la rente d'invalidité.

1.1 Les conditions d'admissibilité à la rente d'invalidité

Pour être admissible à la rente d'invalidité, le travailleur doit répondre à deux types de conditions : celles relatives aux cotisations et celles qui se rapportent à la définition de l'invalidité.

1.1.1 Conditions d'admissibilité relatives aux cotisations

La période de cotisation débute le 1^{er} janvier 1966 ou à la date du dix-huitième anniversaire de naissance du cotisant et ce, que la personne travaille ou non. Pour le calcul de la rente d'invalidité, elle se termine à la fin du mois précédant celui où la personne est reconnue invalide par la Régie. Toutefois, des mois peuvent être exclus de la période de cotisation : les mois où une rente d'invalidité a déjà été versée au cotisant et ceux pour lesquels il a reçu des prestations familiales ou des indemnités de remplacement du revenu de la CSST alors que ses revenus de travail étaient inférieurs à l'exemption générale. Les cotisations sont prélevées sur tous les revenus d'emploi du travailleur compris entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles.

De l'entrée en vigueur du Régime jusqu'au 31 décembre 1983, les personnes de moins de 65 ans pouvaient avoir droit à la rente d'invalidité si elles avaient cotisé pour :

- au moins cinq des dix dernières années;
- et
- au moins le tiers de leur période de cotisation (maximum dix ans).

À partir du 1^{er} janvier 1984, une modification des conditions d'admissibilités relatives aux cotisations a été apportée pour les personnes de 60 à 64 ans. Ces dernières pouvaient avoir droit à la rente d'invalidité si elles avaient cotisé pour :

- au moins cinq années;
- et
- au moins le tiers de leur période de cotisation (maximum dix ans).

On a donc laissé tomber, en 1984, la condition qui demandait d'avoir cotisé pour au moins cinq des dix dernières années. Pour les personnes de 60 à 64 ans, il n'était alors plus nécessaire d'avoir occupé un emploi récemment.

Depuis le 1^{er} juillet 1993, de nouvelles dispositions ont pris effet. Ainsi, une personne âgée de moins de 65 ans pourrait avoir droit à la rente d'invalidité si elle a cotisé pour :

- au moins deux des trois dernières années de sa période de cotisation;
ou
- au moins cinq des dix dernières années de sa période de cotisation;
ou
- au moins la moitié des années de sa période de cotisation, et au moins pour deux années.

Ces conditions sont généralement plus faciles à remplir, principalement pour les personnes plus jeunes, qui peuvent devenir admissibles avec seulement deux années de cotisation.

1.1.2 Définition de l'invalidité au sens du Régime

Depuis 1966, une personne est considérée comme invalide au sens du Régime si elle est déclarée atteinte d'une invalidité physique ou mentale **grave** et **prolongée**.

Une invalidité n'est **grave** que si elle empêche la personne d'exercer un quelconque emploi véritablement rémunérateur. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 1984, pour la personne de 60 à 64 ans, l'invalidité est grave si elle l'empêche d'exécuter régulièrement le travail rémunérateur qu'elle a quitté en raison de son état de santé. Une invalidité n'est **prolongée** que si elle doit vraisemblablement entraîner le décès ou durer indéfiniment.

Un « emploi véritablement rémunérateur » est tout emploi qui aurait permis à la personne de gagner, sur une base annuelle, un revenu supérieur ou égal à douze fois le maximum mensuel de la rente d'invalidité pour l'année où elle devient payable.

1.2 Le début de la rente

La rente est payable à partir du quatrième mois qui suit celui où la Régie a reconnu l'invalidité du cotisant. Il existe donc un délai de carence d'au moins trois mois entre le moment où le cotisant est déclaré invalide et celui où la rente est versée.

Au cours de cette période, le travailleur peut généralement recevoir des prestations de maladie du programme fédéral d'assurance-emploi pour une durée maximale de quinze semaines. Pour éviter une double indemnisation, la rente d'invalidité du RRQ n'est donc pas payable avant le quatrième mois de l'invalidité.

Dans le cas où une personne tarde à faire sa demande, la Régie peut reconnaître son invalidité pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois avant la date de sa demande.

L'année 2003 est la dernière pour laquelle les données de cette étude sont relativement complètes. Cette situation est attribuable aux douze mois de rétroactivité possibles et au temps nécessaire pour traiter les demandes.

1.3 Le montant des prestations

La rente d'invalidité comprend deux parties : une partie uniforme et une partie reliée aux revenus de travail du cotisant.

- a) La partie uniforme est une somme versée tous les mois à chaque personne invalide, peu importe son âge, son revenu et la cause de son invalidité. Ce montant est de 397,58 \$ en 2006.
- b) La partie reliée aux revenus de travail est égale à 75 % de la rente de retraite qui serait payable au cotisant.

Le montant maximal mensuel d'une rente d'invalidité débutant en 2006 est de 1031,02 \$. La rente d'enfant de personne invalide est une prestation mensuelle uniforme versée au bénéficiaire d'une rente d'invalidité pour chaque enfant de moins de 18 ans à sa charge. Le montant de cette rente est de 63,65 \$ en 2006.

Ces prestations sont indexées chaque année en fonction de l'augmentation de l'indice des rentes. Cet indice est lié à l'indice des prix à la consommation.

1.4 La terminaison de la rente

La rente d'invalidité se termine dans le cas où le bénéficiaire :

- décède;
- n'est plus invalide au sens du Régime;
- recommence à exercer un emploi véritablement rémunérateur;
- atteint 65 ans.

La rente peut également se terminer dans certaines situations particulières.

À 65 ans, âge normal de la retraite, la rente d'invalidité est automatiquement convertie en rente de retraite.

Chapitre 2 – Portrait des bénéficiaires de la rente d’invalidité

2.1 Introduction

Dans ce chapitre, des statistiques couvrant la période de 1970 à 2003 seront présentées et analysées. Elles traiteront du nombre de nouveaux bénéficiaires d’une rente d’invalidité, du nombre de bénéficiaires qui avaient droit à cette rente au 31 décembre de chacune des années à l’étude et du montant des prestations versées aux nouveaux bénéficiaires.

Les différentes causes de l’invalidité ont été regroupées en onze grandes catégories : le cancer, les maladies des glandes endocrines, les troubles mentaux, les maladies du système nerveux, les maladies du système cardio-vasculaire, les maladies du système respiratoire, les maladies de l’appareil digestif, les maladies des organes génito-urinaires, les maladies du système musculo-squelettique, les accidents, les empoisonnements et traumatismes et finalement, la catégorie des autres causes de l’invalidité.

Dans cette étude, les statistiques sont présentées en fonction de l’année durant laquelle la rente devient payable (année du début de la rente) et non selon l’année de l’émission du premier versement de la rente. Le premier paiement de la rente peut comprendre quelques mois de rétroactivité. Cette méthode d’analyse permet de situer les nouveaux bénéficiaires en fonction de l’incidence de leur invalidité et d’examiner les rentes devenues payables jusqu’à la fin de 2003. Les années d’incidence les plus récentes, 2004 et 2005, ne sont pas considérées. En effet, il manquait des données au sujet d’une proportion significative de bénéficiaires au moment de la compilation de ces statistiques. Certaines demandes étaient à l’étude ou pas encore transmises à la Régie.

2.2 Les nouveaux bénéficiaires d’une rente d’invalidité

Le tableau 1 présente le nombre total de nouvelles rentes, réparti en fonction du sexe et de l’année du début de la rente. Plus de 268 000 rentes ont été versées à environ 265 000 bénéficiaires au cours de la période 1970-2003. L’écart entre ces deux données s’explique par le fait qu’un petit nombre de bénéficiaires reçoivent plus d’une rente. En effet, certaines personnes peuvent ne plus être invalides au sens du Régime, arrêter de recevoir leur rente, puis redevenir invalides pour la même raison ou non. À ce moment-là, elles commencent à recevoir une autre rente d’invalidité.

L’évolution du nombre de nouveaux bénéficiaires peut se diviser en trois périodes distinctes. Nous observons tout d’abord une hausse rapide du nombre de nouveaux bénéficiaires jusqu’en 1984, année de l’entrée en vigueur de la loi élargissant les conditions d’admissibilité à la rente pour les personnes de 60 à 64 ans. De 1 800 en 1970, le nombre de nouveaux bénéficiaires se chiffrait à 11 500 en 1984. Durant la seconde période, qui s’étend jusqu’au début des années 1990, nous assistons à une baisse de la clientèle. Par la suite, le nombre total de nouveaux bénéficiaires n’a cessé de croître pour

atteindre environ 10 000 par année récemment. Cette hausse peut s'expliquer en grande partie par l'assouplissement des conditions d'admissibilité relatives aux cotisations à partir du 1^{er} juillet 1993. Le nombre total de nouveaux bénéficiaires atteint en 1984 a été dépassé seulement en 2002.

En examinant l'évolution du nombre de bénéficiaires, il faut toutefois porter une attention spéciale aux données de l'année 2002, car cette année-là, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). a demandé aux prestataires de l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi de moins de 60 ans de faire une demande à la Régie pour savoir s'ils avaient droit à la rente d'invalidité. Nous constatons donc un plus grand nombre de nouveaux bénéficiaires en 2002. Il est important de noter qu'une situation similaire s'est produite en 1994. Donc, pour cette section et les suivantes, nous devons faire preuve de discernement dans l'interprétation des résultats de 1994 et 2002 en raison de cette situation.

2.2.1 Selon le sexe

Depuis le versement des premières rentes d'invalidité en 1970, les nouveaux bénéficiaires de sexe masculin ont toujours été plus nombreux. Nous notons toutefois, comme le démontre le tableau 1, que l'écart entre les hommes et les femmes s'amenuise peu à peu. Durant la première décennie du Régime, moins de 20 % du nombre total de nouveaux bénéficiaires étaient des femmes. Elles représentent désormais un peu plus de 40 % de ceux-ci. Cette augmentation est principalement due à une augmentation de la proportion de femmes qui répondent aux conditions d'admissibilité relatives aux cotisations en raison de leur participation croissante au marché du travail. Autre facteur à considérer : l'assouplissement des conditions d'admissibilité relatives aux cotisations à partir du 1^{er} juillet 1993 a probablement touché davantage les femmes que les hommes.

Le nombre de nouveaux bénéficiaires de chaque sexe a évolué à un rythme semblable jusqu'au début des années 1990. Par la suite, la hausse du nombre total est principalement reliée à l'augmentation du nombre de femmes. En effet, bon an mal an, le nombre de nouveaux bénéficiaires chez les hommes demeure relativement stable, variant entre 5 800 et 6 200 par année. Pendant ce temps, le nombre de nouvelles bénéficiaires double. Il atteignait un peu plus de 4 000 au tournant des années 2000.

Tableau 1
Nouveaux bénéficiaires selon l'année du début de la rente et le sexe

Année du début de la rente	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
1970	182	10	1 584	90	1 766
1971	337	12	2 412	88	2 749
1972	506	15	2 809	85	3 315
1973	550	14	3 304	86	3 854
1974	740	17	3 652	83	4 392
1975	951	19	4 120	81	5 071
1976	1 100	18	5 150	82	6 250
1977	1 082	17	5 220	83	6 302
1978	1 201	19	5 092	81	6 293
1979	1 311	20	5 356	80	6 667
1980	1 419	20	5 751	80	7 170
1981	1 728	21	6 400	81	8 128
1982	1 970	20	7 695	80	9 665
1983	2 266	23	7 770	77	10 036
1984	2 677	23	8 803	77	11 480
1985	2 308	24	7 303	76	9 611
1986	2 132	23	7 015	77	9 147
1987	2 061	24	6 361	76	8 422
1988	2 012	25	6 060	75	8 072
1989	2 049	26	5 786	74	7 835
1990	2 098	27	5 687	73	7 785
1991	2 109	27	5 747	73	7 856
1992	2 271	28	5 852	72	8 123
1993	2 720	30	6 215	70	8 935
1994	3 058	32	6 431	68	9 489
1995	3 065	33	6 190	67	9 255
1996	3 101	35	5 816	65	8 917
1997	3 465	37	5 825	63	9 290
1998	3 486	37	5 915	63	9 401
1999	3 953	39	6 066	61	10 019
2000	4 097	41	6 002	59	10 099
2001	4 358	42	6 128	58	10 486
2002	5 032	42	6 877	58	11 909
2003	4 303	42	6 015	58	10 318
Total	75 698	28	192 409	72	268 107

2.2.2 Selon l'âge

En général, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires varie peu pour la période observée, et ce, autant chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, nous observons que les femmes sont plus jeunes que les hommes au début de leur rente d'invalidité. L'âge

moyen des femmes qui commencent à recevoir une rente d'invalidité est 53 ans et celui des hommes est 56 ans.

Comme l'indique le graphique 1, les nouveaux bénéficiaires de 60 ans et plus sont les plus nombreux chez les hommes, et ceux qui ont de 50 à 59 ans sont les plus nombreux chez les femmes, et ce, pour toute la période observée. De plus, le nombre d'hommes est généralement plus élevé que le nombre de femmes, excepté pour les groupes d'âge de 30 à 49 ans, qui comptaient un peu plus de femmes au cours des dernières années.

Les modifications législatives de 1984 ont eu notamment pour effet d'augmenter de façon importante la proportion de nouveaux bénéficiaires âgés de 60 à 64 ans, particulièrement durant cette année-là. À partir de ce moment, la probabilité pour un cotisant d'être reconnu invalide par la Régie à compter de 60 ans a augmenté. Toutefois, les modifications ont également rendu la rente de retraite accessible à partir de 60 ans. Après 6 mois, les personnes qui reçoivent une rente de retraite ne sont plus admissibles à la rente d'invalidité. Cette nouvelle disposition a contribué à limiter l'augmentation des bénéficiaires d'une rente d'invalidité qu'aurait pu causer la modification de la définition de l'invalidité.

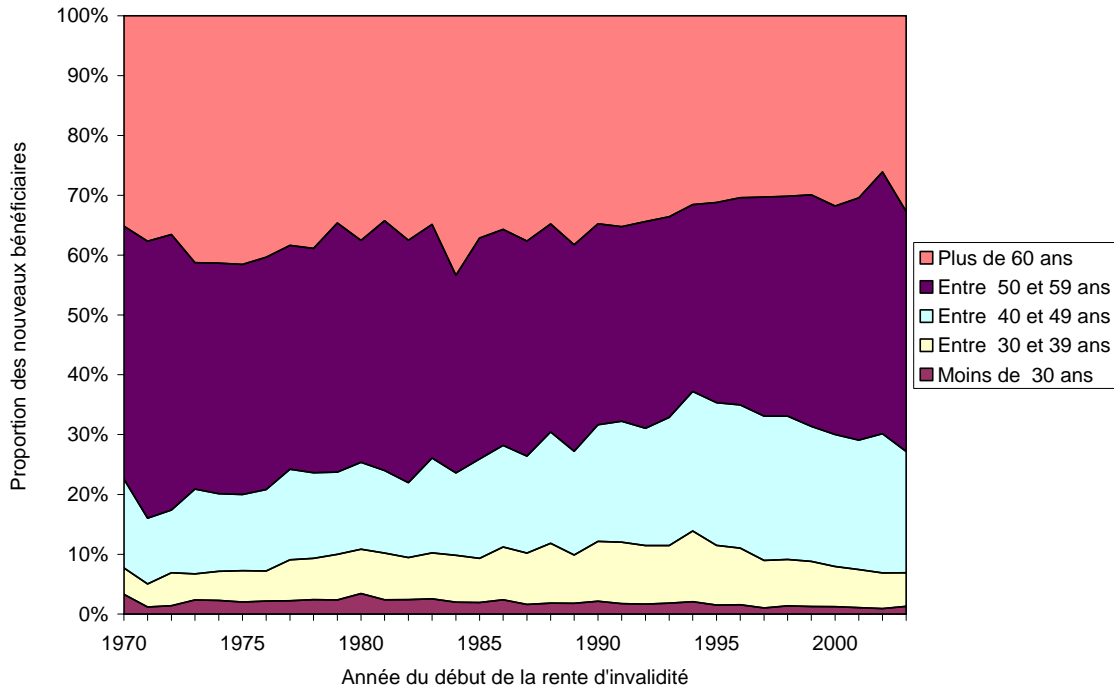
Le graphique 1 démontre que l'augmentation de la proportion des nouveaux bénéficiaires de 60 ans et plus a duré peu de temps. En effet, chez les femmes, elle n'a persisté qu'une année tandis que chez les hommes, elle s'est maintenue sur une période d'environ 10 ans. Cet écart entre les deux sexes peut s'expliquer par le fait que les femmes sont moins admissibles que les hommes à la rente d'invalidité entre 60 et 64 ans.

En 1994 et 2002, nous observons que pour les deux sexes, les nouveaux bénéficiaires sont plus jeunes que pour les autres années. Ceci découle des opérations spéciales mentionnées précédemment et qui touchaient les prestataires de l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi. Ces prestataires étaient tous âgés de moins de 60 ans.

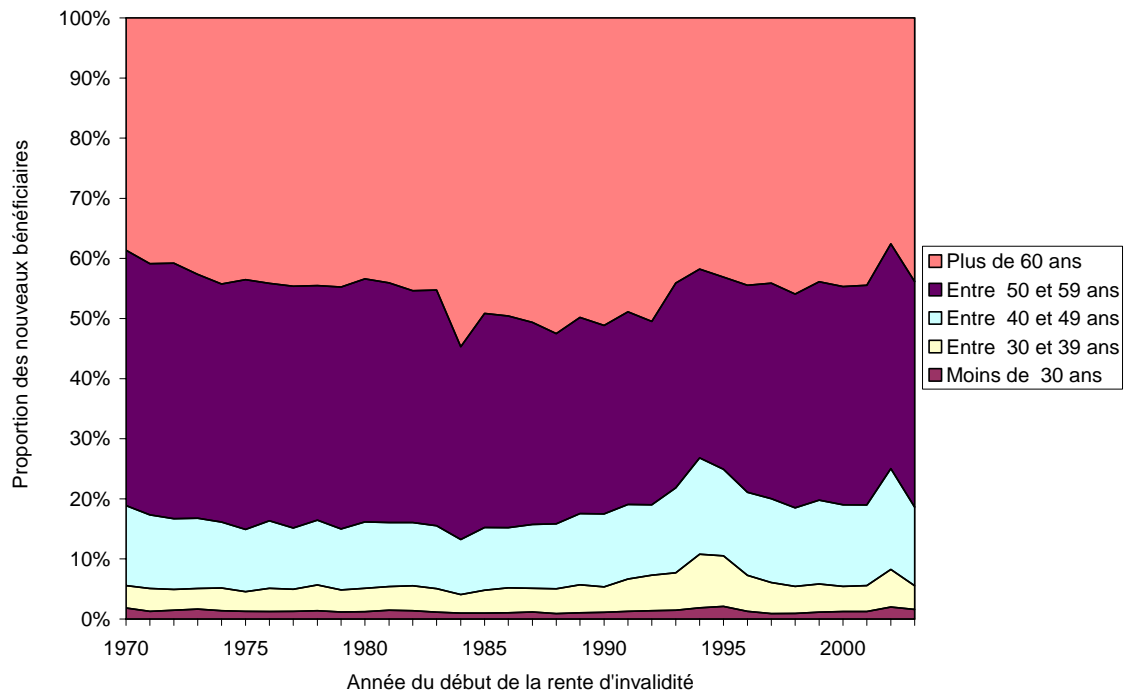
Graphique 1

Répartition des nouveaux bénéficiaires par groupe d'âge

Femmes



Hommes



Les modifications de 1984 ont entraîné une augmentation des nouveaux bénéficiaires qui commencent à recevoir leur rente à 60 ans par rapport aux âges plus avancés. Le tableau 2 illustre bien cette situation. En effet, avant 1984, un peu plus de 20 % des rentes qui débutaient entre 60 et 64 ans commençaient à 60 ans. Cette proportion n'a jamais cessé de progresser. Elle était de 75 % au tournant des années 2000.

Tableau 2
Proportion des nouveaux bénéficiaires âgés de 60 à 64 ans selon l'âge au début de leur rente (en %)

Année du début de la rente	Âge au début de la rente d'invalidité — femmes				
	60	61	62	63	64
Avant 1984	23,7	24,0	23,8	20,8	7,6
1984	32,5	22,7	21,8	15,4	7,7
1985-1989	55,4	16,3	13,0	11,6	3,8
1990-1994	63,7	15,0	11,9	7,0	2,5
1995-1999	72,3	11,8	8,3	5,6	2,0
2000-2003	77,2	10,3	6,5	4,5	1,4

Année du début de la rente	Âge au début de la rente d'invalidité — hommes				
	60	61	62	63	64
Avant 1984	21,7	21,1	22,8	22,1	11,5
1984	31,0	22,7	21,3	17,0	8,6
1985-1989	49,5	17,7	15,7	11,9	5,3
1990-1994	59,3	15,6	12,6	8,7	3,9
1995-1999	68,9	12,6	9,2	6,9	2,5
2000-2003	74,2	11,4	7,5	4,9	1,9

2.2.3 Selon la définition de l'invalidité

À la suite des modifications législatives de 1984, les conditions d'admissibilité ont été assouplies pour les personnes de 60 ans et plus. Nous pouvons donc nous intéresser aux personnes devenues bénéficiaires en raison de leur incapacité à occuper leur dernier emploi et aux autres qui le sont devenues en raison de leur incapacité à occuper tout emploi.

Comme l'indique le tableau 3, c'est, de façon globale, un peu moins d'une rente sur trois qui a été accordée en fonction de la définition assouplie. Cette proportion ne varie pas beaucoup au cours de la période d'observation. Les proportions sont respectivement de 25 % et de 35 % pour les nouveaux bénéficiaires féminins et masculins.

Tableau 3
Proportion des nouveaux bénéficiaires de 60 ans et plus qui sont admis en fonction de la définition assouplie de l'invalidité (en %)

Année du début de la rente	Femmes	Hommes	Total
1984	22	28	26
1985	21	27	26
1986	25	33	31
1987	27	34	32
1988	25	36	34
1989	28	34	32
1990	25	36	33
1991	26	34	32
1992	24	37	33
1993	24	32	30
1994	25	33	30
1995	25	35	32
1996	25	37	33
1997	25	36	32
1998	24	37	32
1999	24	35	31
2000	27	35	32
2001	25	35	31
2002	21	30	26
2003	26	34	31

2.2.4 Selon la cause de l'invalidité

Le graphique 2 illustre la répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause de l'invalidité et le sexe. Environ 80 % des nouveaux cas d'invalidité se regroupent dans cinq grandes catégories de causes. Toutefois, la distribution des hommes et des femmes à l'intérieur de ces catégories diffère. Les nouveaux bénéficiaires reçoivent une rente d'invalidité principalement en raison des causes suivantes : le cancer, les troubles mentaux, les maladies du système cardio-vasculaire, les maladies du système musculo-squelettique et les maladies du système nerveux.

Au début du Régime, les maladies du système cardio-vasculaire affectaient le plus grand nombre de bénéficiaires, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Au début des années 2000, les femmes souffraient plutôt du cancer, de troubles mentaux et de maladies du système musculo-squelettique (environ 20 % pour chacun des cas). Chez les hommes, ce sont les maladies du système musculo-squelettique qui dominent. En effet, 20 % des bénéficiaires en sont atteints.

Une analyse plus détaillée pour sept grandes catégories de causes de l'invalidité est présentée ci-dessous.

Le cancer

Autant chez les hommes que chez les femmes, la proportion de nouveaux cas d'invalidité pour cause de cancer a légèrement augmenté durant la période d'observation. De plus, cette proportion est un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Elle se situe autour de 20 %.

Toutefois, les types de cancer diffèrent d'un sexe à l'autre. Ainsi, chez les femmes, nous retrouvons principalement les trois types de cancer suivants : des bronches et des poumons, du sein et de l'utérus ou des ovaires. Les hommes sont atteints principalement du cancer de l'estomac, du côlon, du rectum, du larynx, des bronches et des poumons, de la prostate et de l'encéphale.

Les femmes ont en moyenne 51 ans lorsqu'elles commencent à recevoir leur rente tandis que les hommes ont 54 ans.

Les troubles mentaux

Au cours de la période étudiée, le nombre de cas de bénéficiaires atteints de troubles mentaux a augmenté de façon importante. Pour les deux sexes, la proportion des nouveaux cas d'invalidité attribuables à des troubles mentaux a doublé depuis le versement des premières rentes en 1970. Cette proportion est toutefois plus importante chez les femmes que chez les hommes.

En effet, parmi les nouveaux bénéficiaires d'une rente d'invalidité, ce sont maintenant plus de 20 % des femmes et 14 % des hommes qui sont atteints de troubles mentaux. De

plus, cette catégorie est celle qui présente la plus forte proportion de nouveaux cas parmi les moins de 40 ans. L'âge moyen, au début de la rente, est environ 51 ans pour les hommes et pour les femmes.

Ce sont essentiellement les mêmes maladies qui affectent les hommes et les femmes dans cette catégorie. Notons les psychoses schizophréniques et maniaco-dépressives, les états anxieux (stress), les troubles de la personnalité et les troubles dépressifs.

Les maladies du système cardio-vasculaire

Principale cause de l'invalidité à l'entrée en vigueur du Régime, les maladies du système cardio-vasculaire ont fortement régressé depuis. Ainsi, en 2003, 13 % des nouveaux cas d'invalidité entraient dans cette catégorie alors qu'elle regroupait 44 % des cas en 1970. Nous y retrouvons également une plus grande proportion d'hommes (17 %) que de femmes (7 %).

Au fil des ans, les percées médicales dans le domaine des maladies du système cardio-vasculaire ont sensiblement réduit le nombre de cotisants qui ont eu droit à la rente d'invalidité pour cette raison. L'amélioration des soins médicaux permet également aux personnes atteintes de ces maladies de conserver leur emploi plus longtemps.

Les femmes sont, dans la majorité des cas, touchées par les maladies suivantes : infarctus, angine de poitrine et ACV. Les hommes sont surtout aux prises avec les maladies suivantes : infarctus, angine de poitrine, artériosclérose, ACV, athérosclérose et maladies du système vasculaire périphérique.

Les maladies du système musculo-squelettique

Avec les troubles mentaux, les maladies du système musculo-squelettique représentent l'une des catégories de causes de l'invalidité qui ont connu une forte progression depuis les années 1970, et ce, tant pour les hommes que pour les femmes. À la prise d'effet du Régime, moins de 10 % des nouveaux cas chez les hommes se classaient dans cette catégorie. Elle regroupe maintenant un peu plus de 20 % d'entre eux. Chez les femmes, la proportion de nouvelles bénéficiaires atteintes de ces maladies est passée d'un peu plus de 10 % à environ 23 % au cours de la période d'observation. Depuis le milieu des années 1990, nous constatons à peu près la même proportion de cas chez les hommes que chez les femmes.

Les nouveaux bénéficiaires appartenant à cette catégorie de causes de l'invalidité commencent à recevoir leur rente à l'âge le plus tardif. Les femmes ont en moyenne 57 ans, et les hommes, 59 ans.

Il est important de noter qu'en 1984, 40 % de toutes les rentes accordées pour des maladies du système musculo-squelettique l'étaient en fonction de la définition assouplie à compter de 60 ans. En 2003, cette proportion était de 70 %.

Les principales maladies rencontrées chez les femmes sont l'arthrite rhumatoïde, l'arthrose, la lombalgie ou dorsalgie et la fibromyalgie. Chez les hommes, ce sont l'arthrite rhumatoïde, l'arthrose, l'hernie discale, la discarthrose lombaire, la sciatgie, la dorsalgie ou la lombalgie qui les affectent le plus.

Les maladies du système nerveux

Depuis l'entrée en vigueur du Régime, les maladies du système nerveux touchent les hommes et les femmes dans des proportions assez similaires, soit environ 10 %. La maladie qui frappe le plus les deux sexes dans cette catégorie est la sclérose en plaques, dont le nombre de cas est plus élevé chez les femmes. Nous retrouvons également dans cette catégorie des cas d'Alzheimer, de Parkinson et de cécité, et ce, chez les deux sexes. Toutefois, plus d'hommes que de femmes souffrent de ces trois dernières maladies.

Tout comme pour les troubles mentaux, nous observons dans cette catégorie une forte proportion de nouveaux cas de moins de 40 ans. Chez les femmes, celles qui se classent dans cette catégorie sont les plus jeunes lorsqu'elles commencent à recevoir leur rente, avec un âge moyen de 48 ans. Pour les hommes, l'âge moyen est 52 ans.

Les maladies du système respiratoire

Les maladies du système respiratoire frappaient davantage les hommes que les femmes à l'entrée en vigueur du Régime. Depuis le milieu des années 1990, nous constatons une baisse du nombre de nouveaux cas chez les hommes (d'un peu plus de 10 % à environ 4 %), de sorte que la proportion est la même pour les deux sexes à la fin de la période étudiée. L'emphysème et la bronchite chronique sont les maladies les plus fréquentes dans cette catégorie.

Les autres causes de l'invalidité

Cette catégorie regroupe en moyenne seulement 3 % des nouveaux bénéficiaires depuis 1970. Toutefois, il nous semble intéressant de s'y attarder compte tenu des bénéficiaires atteints du sida qui s'y retrouvent.

C'est en 1988 qu'une rente d'invalidité a été versée pour la première fois à des bénéficiaires sidatiques. Nous observons le plus grand nombre de nouveaux bénéficiaires atteints de cette maladie au cours des années 1990. Par la suite, entre 2000 et 2003, grâce notamment à la trithérapie, le nombre de nouveaux bénéficiaires sidatiques a considérablement diminué.

L'admissibilité de ces bénéficiaires influe sur les statistiques de façon importante, non seulement dans la catégorie des autres causes de l'invalidité, mais pour l'ensemble des nouveaux bénéficiaires. L'effet est toutefois plus important chez les hommes, car ils représentent en moyenne 93 % des nouveaux bénéficiaires sidatiques à chaque année depuis 1990. Ainsi, durant la décennie 90, 54 % des nouveaux bénéficiaires masculins de

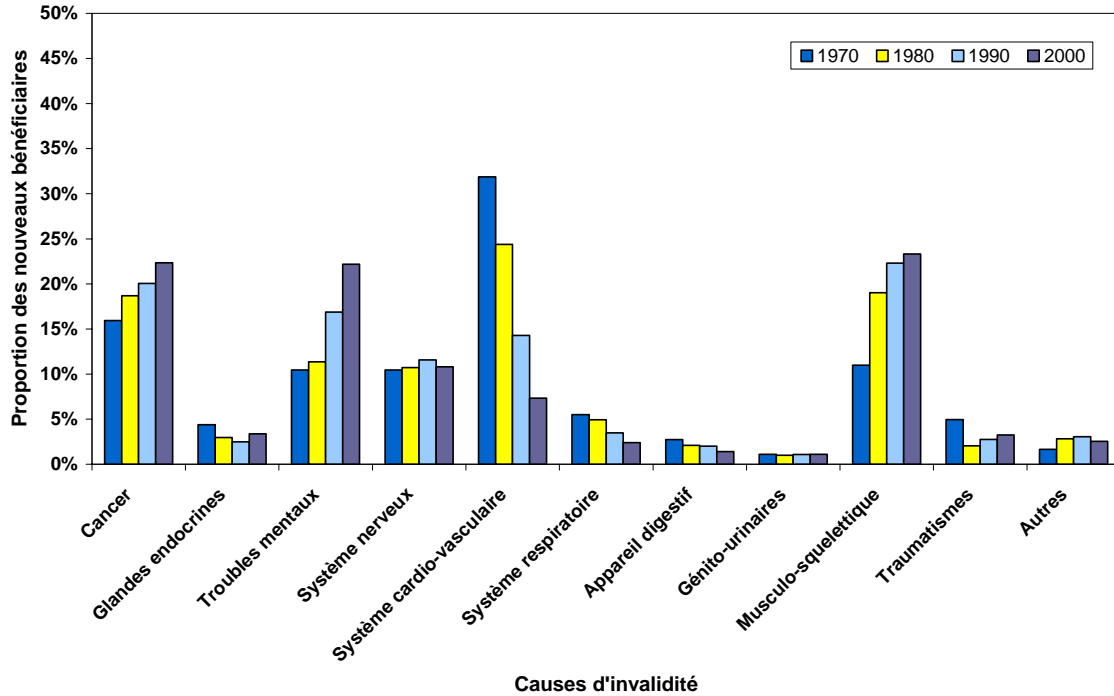
la catégorie des autres causes de l'invalidité étaient atteints du sida. Par la suite, entre 2000 et 2003, cette proportion a diminué, pour s'établir à 21 %.

Dans les années 90, en moyenne 3 % de l'ensemble des nouveaux bénéficiaires masculins ont été admis pour cause de sida. Pour les années 2000 à 2003, ce pourcentage a baissé pour atteindre 1 %. Chez les femmes, les conséquences sur les statistiques sont moins importantes. Pour ces deux périodes, moins de 1 % des nouveaux cas d'invalidité étaient attribuables au sida.

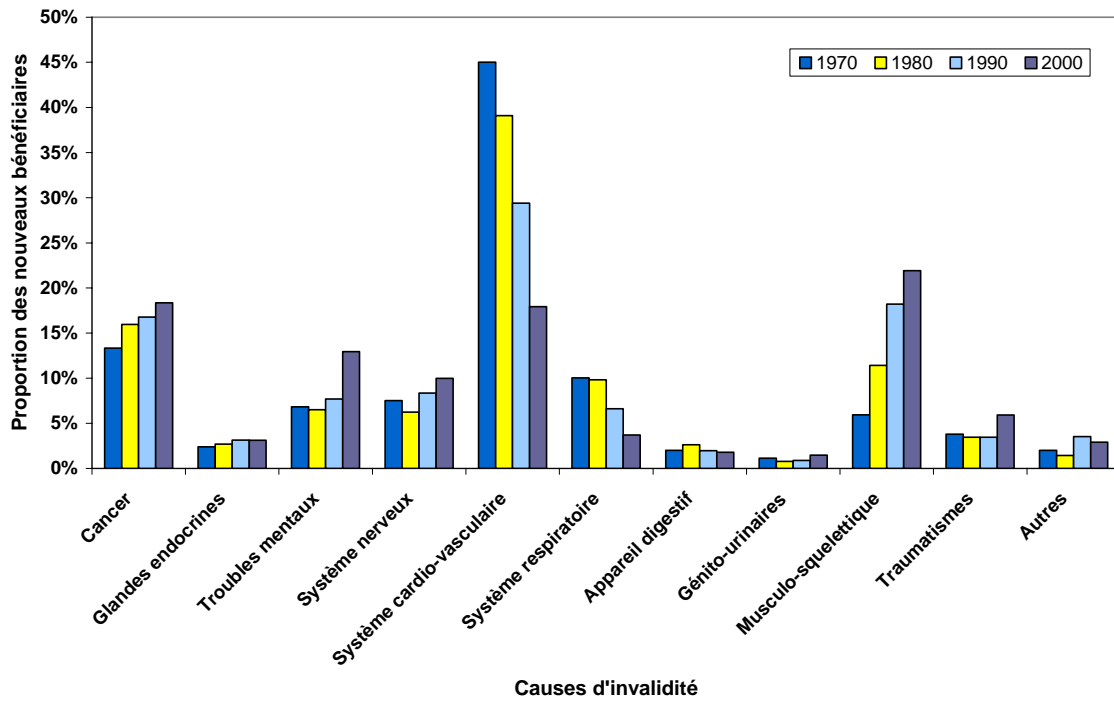
Au début de leur rente, les hommes sidatiques ont en moyenne 41 ans, et les femmes ont 39 ans.

Graphique 2 Répartition des nouveaux bénéficiaires selon la cause de l'invalidité et le sexe

Femmes



Hommes



2.2.5 Selon la raison de la terminaison

Les trois principales raisons pour lesquelles un bénéficiaire cesse de recevoir une rente d'invalidité sont : le décès (avant 65 ans), le rétablissement et l'âge (atteinte de 65 ans). Dans ce dernier cas, la rente d'invalidité est automatiquement convertie en rente de retraite. Il existe d'autres raisons de terminaison de rente qui sont très marginales (moins de 1 % des cas).

La rente cesse à la suite du rétablissement du bénéficiaire s'il avise la Régie de l'amélioration de sa condition physique ou mentale et s'il peut retourner sur le marché du travail. Ainsi, après la réévaluation de son dossier, la Régie confirme qu'il ne répond plus à la définition de l'invalidité au sens du Régime.

Le tableau 4 présente la répartition des rentes terminées en fonction de la raison de terminaison, et ce, pour les cas où la rente a commencé à être versée entre 1970 et 2000. Toutefois, l'analyse présentée dans cette section se limite aux rentes débutées entre 1970 et 1989, car un pourcentage significatif des rentes débutées par la suite est toujours en paiement.

Les raisons de terminaison d'une rente varient en fonction du sexe du bénéficiaire. Pour chaque année du début de la rente considérée, nous constatons que moins de femmes que d'hommes ont cessé de recevoir leur rente pour cause de décès. De plus, autant chez les femmes que chez les hommes, la proportion de rentes qui se terminent en raison de la mort du bénéficiaire a tendance à diminuer avec le temps (si l'on fait abstraction des années les plus récentes, où une faible proportion des rentes ont cessé d'être versées). Le décès d'un bénéficiaire survient le plus souvent durant les premières années de son invalidité.

Le décès survient surtout chez les bénéficiaires atteints d'un cancer, car plus de 80 % des hommes et des femmes qui en sont atteints décèdent avant 65 ans. De plus, la proportion de décès attribuables au cancer augmente sans cesse par rapport au nombre total de décès (en fonction de l'année du début de la rente). Pour les bénéficiaires dont le versement de la rente a commencé entre 1985 et 1989, 40 % du total des décès chez les hommes et 54 % chez les femmes, sont imputables au cancer. Le tableau 5 présente la répartition des décès en fonction de la cause de l'invalidité. Les années du début de la rente présentées dans ce tableau sont celles ayant un certain degré de maturité.

À l'inverse, les maladies du système musculo-squelettique n'entraînent que très peu de décès (moins de 10 %) chez les bénéficiaires qui en sont atteints. Elles ne représentent que 5 % du total des décès.

Mentionnons également qu'environ 30 % des hommes et 20 % des femmes qui sont atteints d'une maladie du système cardio-vasculaire décèdent avant 65 ans. Toutefois, ces décès représentent 27 % du total des décès chez les hommes et 13 % chez les femmes pour les années du début de la rente situées entre 1985 et 1989. Nous observons

cependant une forte diminution du nombre total de décès occasionnés par ce type de maladies, car à la prise d'effet du Régime, les maladies du système cardio-vasculaire entraînaient 40 % des décès chez les hommes et 25 % chez les femmes.

En contrepartie, nous constatons une hausse dans la proportion du nombre de rentes qui cessent parce que le bénéficiaire atteint l'âge de la retraite. De plus en plus de personnes invalides le sont jusqu'à 65 ans de sorte que leur rente d'invalidité est convertie en rente de retraite. Cette situation arrive particulièrement chez les bénéficiaires qui sont aux prises avec une maladie du système musculo-squelettique. Environ 90 % d'entre eux atteignent 65 ans. Les autres catégories où une forte proportion de bénéficiaires atteignent 65 ans sont les troubles mentaux, les traumatismes ainsi que les maladies des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. Cette proportion est d'environ 80 % chez les femmes et 70 % chez les hommes. En tenant compte de l'ensemble des causes de l'invalidité, plus de 60 % des bénéficiaires atteignent 65 ans.

La proportion des rentes qui cessent d'être versées en raison du rétablissement du bénéficiaire demeure relativement stable chez les hommes (autour de 2 %) tandis qu'elle a augmenté chez les femmes. Elle est désormais égale à celle des hommes. Il est normal que peu de bénéficiaires se rétablissent et que leur rente cesse, car seules les personnes dont l'invalidité est prévue durer indéfiniment sont acceptées. Ce sont les bénéficiaires atteints de maladies des organes génito-urinaires ou victimes d'accidents, d'empoisonnements et de traumatismes qui ont le plus de chances de se rétablir.

Tableau 4**Répartition des rentes terminées selon la raison de terminaison
et l'année du début de la rente**

Année du début de la rente	Rentes terminées : atteinte de 65 ans (en %)		Rentes terminées : décès (en %)		Rentes terminées : rétablissement (en %)	
	F	H	F	H	F	H
1970	65,0	50,6	34,4	47,1	0,6	2,3
1971	71,0	52,3	28,4	44,8	0,6	2,9
1972	64,7	53,1	34,1	44,3	1,2	2,5
1973	67,3	53,7	31,1	44,3	1,7	2,0
1974	63,8	55,8	35,1	42,0	1,1	2,2
1975	72,4	58,8	26,5	39,1	1,1	2,1
1976	71,1	60,3	27,4	37,3	1,4	2,4
1977	70,0	59,9	28,2	38,3	1,7	1,7
1978	68,6	58,5	30,1	39,6	1,3	2,0
1979	69,1	59,7	29,2	38,3	1,8	2,0
1980	71,0	60,4	26,6	38,0	2,4	1,6
1981	70,0	62,7	28,0	35,3	2,0	1,9
1982	71,8	64,1	26,3	33,9	1,9	1,9
1983	72,0	65,3	25,4	32,8	2,5	1,8
1984	75,0	70,1	22,6	28,1	2,4	1,8
1985	73,0	67,2	24,6	30,8	2,4	2,0
1986	70,8	65,6	26,3	31,9	2,7	2,5
1987	70,5	64,9	26,5	33,1	2,8	2,0
1988	66,4	65,4	30,0	32,4	3,4	2,1
1989	68,6	63,0	28,6	34,4	2,7	2,4
1990	64,7	63,7	32,5	34,2	2,7	1,9
1991	62,9	62,1	33,7	34,9	3,2	2,9
1992	63,8	63,6	33,1	33,0	3,0	3,0
1993	63,3	60,1	33,2	36,4	3,1	2,7
1994	59,6	59,3	36,2	36,5	3,9	3,4
1995	58,5	58,6	38,0	36,8	3,3	3,7
1996	57,8	60,9	39,2	34,7	2,7	3,7
1997	57,7	60,3	38,7	34,9	2,8	4,0
1998	57,4	62,3	39,3	33,5	2,8	3,4
1999	56,4	60,6	40,3	35,2	2,9	3,3
2000	56,1	59,5	40,6	35,8	3,0	3,8

Tableau 5
Répartition des bénéficiaires décédés selon la cause de l'invalidité et l'année du début de la rente

Cause de l'invalidité	Années 1970-1974 (en %)		Années 1975-1979 (en %)		Années 1980-1984 (en %)		Années 1985-1989 (en %)	
	F	H	F	H	H	F	F	H
Cancer	43	27	48	54	30	51	54	40
Glandes endocrines	4	3	4	3	4	4	3	6
Troubles mentaux	6	5	6	6	4	6	6	4
Système nerveux	8	6	8	9	6	8	9	6
Système cardio-vasculaire	25	40	19	13	36	15	13	27
Système respiratoire	3	9	4	3	8	4	3	6
Appareil digestif	2	3	2	2	4	2	2	3
Génito-urinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Musculo-squelettique	4	3	5	6	4	6	6	5
Traumatismes	2	2	1	1	2	1	1	1
Autres	2	1	2	2	1	2	2	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

2.2.6 Selon la durée du versement

Le tableau 6 de la présente section, en plus de présenter la durée moyenne de la rente, donne une indication du degré de maturité des résultats. En effet, un certain nombre de bénéficiaires dont le versement de la rente a débuté il y a plusieurs années la reçoivent encore. Par conséquent, la durée moyenne de la rente des nouveaux bénéficiaires pour chacune des années passées sera connue seulement à la fin du versement de toutes les rentes.

Les femmes reçoivent leur rente plus longtemps que les hommes, et cette tendance semble se manifester durant toute la période d'observation. De plus, nous observons que, d'année en année, un plus grand nombre de rentes sont toujours en paiement chez les femmes.

Tableau 6
Durée moyenne des rentes terminées selon
l'année de début de rente

Année du début de la rente	Durée moyenne des rentes (en mois)		Proportion des rentes terminées (en %)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1970	85,7	62,2	98,9	99,5
1971	77,3	57,1	99,4	99,8
1972	74,7	58,9	99,0	99,6
1973	75,0	58,9	98,9	99,3
1974	74,8	59,0	98,1	99,3
1975	77,2	60,7	97,2	99,3
1976	76,3	62,7	97,7	99,1
1977	77,7	59,2	96,9	98,6
1978	74,2	59,0	96,1	98,5
1979	76,1	57,7	95,9	98,4
1980	77,3	61,0	94,4	98,2
1981	76,0	62,3	94,3	97,6
1982	73,6	61,7	94,7	97,3
1983	78,1	61,8	93,2	96,9
1984	71,0	56,8	92,5	97,2
1985	73,9	58,8	91,7	95,9
1986	73,6	58,0	89,1	95,9
1987	68,9	56,0	88,4	95,4
1988	67,7	54,8	85,5	95,3
1989	65,8	53,9	86,1	94,2
1990	63,3	52,4	83,7	92,8
1991	58,8	50,6	80,5	91,1
1992	57,7	50,5	78,6	90,0
1993	56,1	49,8	75,1	85,8
1994	50,0	48,2	68,3	80,1
1995	49,0	46,8	68,2	80,6
1996	45,2	44,2	64,7	78,9
1997	43,4	43,6	62,8	76,9
1998	41,4	41,5	58,3	73,1
1999	39,0	39,8	55,2	69,2
2000	36,7	37,5	52,8	64,9
2001	29,5	30,0	35,3	44,8
2002	18,6	18,7	20,8	25,3
2003	13,4	13,1	18,0	22,0

À la suite des modifications aux conditions d'admissibilité à compter de 60 ans, la durée moyenne des rentes a baissé de façon significative. Pour les années suivantes, il est encore difficile de déceler des tendances quant à la variabilité de la durée de la rente d'invalidité, et ce, pour les deux sexes. Toutefois, nous pouvons prévoir que la durée moyenne de la rente d'invalidité augmentera avec le temps à cause des facteurs suivants :

- Le nombre de nouveaux bénéficiaires est à la hausse dans des catégories de causes de l'invalidité où la durée moyenne de la rente est plus élevée par rapport

aux autres catégories. Citons par exemple les maladies du système musculo-squelettique et les troubles mentaux.

- Nous observons un déplacement au fil du temps de la proportion de rentes qui atteignaient antérieurement les deuxième, troisième et quatrième années d'invalidité vers les cinquième et sixième années (la sixième année incluant les années 6 et plus) d'invalidité où les taux de mortalité sont plus faibles (voir le chapitre 4). Les bénéficiaires ont donc une plus grande chance d'atteindre 65 ans (voir le tableau 7).

Tableau 7
Répartition des rentes terminées selon leur durée

Femmes

Année du début de la rente	Durée de la rente (en années)					
	% 1	% 2	% 3	% 4	% 5	% 6 et +
1970	3	9	14	8	8	58
1971	4	14	14	9	8	50
1972	9	12	12	7	9	50
1973	6	16	10	11	10	47
1974	5	16	12	9	10	48
1975	5	13	12	10	8	52
1976	5	14	11	8	10	51
1977	5	12	13	9	10	51
1978	6	14	12	8	8	51
1979	5	12	11	9	8	56
1980	5	12	11	10	11	52
1981	4	11	10	13	8	54
1982	4	13	11	9	9	54
1983	6	11	9	9	9	56
1984	6	11	10	10	12	50
1985	6	9	9	9	9	58
1986	4	10	8	7	13	58
1987	5	10	8	8	13	56
1988	5	11	8	6	12	58
1989	6	10	6	7	13	58
1990	5	10	8	7	12	58
1991	5	10	7	7	13	58
1992	6	10	7	6	12	59
1993	4	10	7	6	12	61
1994	6	9	7	6	11	61
1995	5	10	6	6	13	60
1996	6	10	5	6	12	60
1997	6	9	6	5	11	62
1998	6	9	5	4	12	63
1999	6	9	6	4	12	64
2000	5	9	6	5	13	62

Tableau 7 (suite)
Proportion des rentes terminées selon leur durée

Hommes

Année du début de la rente	Durée de la rente (en années)					
	% 1	% 2	% 3	% 4	% 5	% 6 et +
1970	9	18	13	10	8	41
1971	10	21	14	10	8	37
1972	11	18	13	10	9	40
1973	10	19	14	10	8	39
1974	10	19	13	10	9	39
1975	9	17	13	12	8	42
1976	8	16	13	11	9	42
1977	10	18	14	10	8	40
1978	9	18	13	11	9	40
1979	9	18	14	11	9	40
1980	9	16	12	11	8	44
1981	8	16	13	10	9	45
1982	7	16	12	11	10	44
1983	8	14	11	11	10	45
1984	7	14	13	12	13	40
1985	7	13	11	10	14	45
1986	7	13	10	10	15	45
1987	7	13	11	9	15	45
1988	6	13	10	10	17	44
1989	7	13	11	9	16	44
1990	7	12	10	10	16	44
1991	8	13	9	9	15	46
1992	7	13	9	9	16	47
1993	6	13	8	9	15	49
1994	7	11	8	8	15	52
1995	7	11	8	7	15	52
1996	7	11	7	8	15	52
1997	7	11	7	7	15	53
1998	6	11	6	7	16	54
1999	6	10	7	6	16	54
2000	7	10	7	7	16	54

Tableau 8**Durée moyenne des rentes en supposant que leur versement a cessé au 31 décembre 2005**

Année du début de la rente	Proportion moyenne des rentes terminées (en %)		Durée moyenne au 31 décembre 2005 (en nombre de mois)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1970-1979	98	99	83	62
1980-1989	91	96	87	65
1990-1995	74	87	77	62

La durée moyenne des rentes présentée au tableau 8 est différente de celle qui est présentée au tableau 6, car elle est calculée en supposant que le versement de toutes les rentes encore en paiement au 31 décembre 2005 se termine à cette date. Cela permet de dégager certaines tendances quant à l'évolution de la durée de paiement des rentes.

Pour les deux sexes, nous notons une augmentation de la durée moyenne de la rente d'invalidité entre les deux premières décennies. Cette augmentation est de trois mois chez les hommes et de quatre mois chez les femmes. Entre 1990 et 1995, la durée moyenne chez les hommes était la même que pour la décennie 1970-1979. Toutefois, un bon nombre de rentes sont encore en paiement. Il y a donc de fortes chances pour que la durée moyenne d'une rente d'invalidité continue à augmenter. Chez les femmes, la durée moyenne est plus courte, mais la proportion de rentes dont le versement est terminé est également plus faible.

Comme l'âge moyen au début de la rente est relativement stable à travers le temps et que le versement d'un grand nombre de rentes se termine à 65 ans, les variations futures ne pourront pas être importantes. La nature de l'invalidité aura donc plus d'influence sur la durée moyenne de la rente.

2.3 L'ensemble des bénéficiaires

L'ensemble des bénéficiaires ayant droit à une rente au 31 décembre d'une année donnée équivaut au nombre de bénéficiaires au 31 décembre de l'année précédente, plus le nombre de nouveaux bénéficiaires, moins le nombre de rentes dont le versement cesse durant cette même année. Cet ensemble se définit également comme un sous-ensemble de tous les bénéficiaires dont l'année du début de la rente d'invalidité est antérieure au 31 décembre d'une année donnée. Il s'agit d'identifier, parmi ces bénéficiaires, ceux qui ont toujours droit à une rente à cette date.

Dans cette section, nous nous intéresserons à l'évolution des populations de bénéficiaires du 31 décembre d'une année donnée au 31 décembre d'une autre année. Comme

l'indique le tableau 9, le nombre total de bénéficiaires est en hausse, et ce, depuis l'entrée en vigueur du Régime.

2.3.1 Selon le sexe

Depuis 1970, il y a toujours eu plus de bénéficiaires masculins que féminins au 31 décembre de chaque année. Toutefois, nous remarquons une augmentation de la proportion de bénéficiaires féminins et une diminution de l'écart entre les deux sexes.

Depuis le milieu des années 1980, le nombre de bénéficiaires en fin d'année a grimpé de 270 % chez les femmes. L'augmentation n'a été que de 13 % chez les hommes durant la même période.

Les raisons qui peuvent expliquer cette situation sont les suivantes :

- Les femmes répondent de plus en plus aux conditions d'admissibilité;
- La durée moyenne de la rente des femmes est plus longue que celle des hommes;
- Les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes au moment du début de leur rente d'invalidité;
- Les femmes sont plus nombreuses à être atteintes de maladies qui n'entraînent que peu de décès (elles parviennent à l'âge de la retraite en plus grand nombre).

Tableau 9
Bénéficiaires au 31 décembre de chaque année

Année	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
1970	178	11	1 468	89	1 646
1971	484	13	3 375	87	3 859
1972	878	14	5 218	86	6 096
1973	1 275	15	7 252	85	8 527
1974	1 791	16	9 226	84	11 017
1975	2 449	18	11 259	82	13 708
1976	3 145	18	13 986	82	17 131
1977	3 735	19	16 325	81	20 060
1978	4 342	19	17 972	81	22 314
1979	4 964	20	19 597	80	24 561
1980	5 630	21	21 365	79	26 995
1981	6 541	22	23 525	78	30 066
1982	7 636	22	26 753	78	34 389
1983	8 854	23	29 485	77	38 339
1984	10 070	23	33 022	77	43 092
1985	11 034	24	34 660	76	45 694
1986	11 773	25	35 457	75	47 230
1987	12 298	26	35 583	74	47 881
1988	12 670	26	35 560	74	48 230
1989	13 107	27	34 997	73	48 104
1990	13 523	28	34 505	72	48 028
1991	13 980	29	34 126	71	48 106
1992	14 478	30	33 879	70	48 357
1993	15 411	31	34 071	69	49 482
1994	16 517	32	34 590	68	51 107
1995	17 606	33	34 970	67	52 576
1996	18 597	35	35 116	65	53 713
1997	19 850	36	35 151	64	55 001
1998	21 024	37	35 607	63	56 631
1999	22 499	38	36 216	62	58 715
2000	24 092	40	36 861	60	60 953
2001	25 933	41	37 605	59	63 538
2002	28 258	42	39 063	58	67 321
2003	29 668	43	39 497	57	69 165

2.3.2 Selon l'âge

Tant chez les hommes que chez les femmes, nous remarquons que les bénéficiaires de 40 à 49 ans se retrouvent en proportion de plus en plus importante (tableau 10).

Chez les femmes, nous notons une baisse dans la proportion de bénéficiaires âgées de 60 à 64 ans au détriment principalement de celles qui sont âgées de 40 à 49 ans.

Chez les hommes, la proportion de bénéficiaires de 60 à 64 ans a augmenté au cours des premières années du Régime, pour atteindre son seuil maximal à la suite des modifications législatives de 1984. À partir des années 1990, la proportion de ce groupe d'âge a diminué au détriment des groupes de 40 à 49 ans et de 50 à 59 ans.

Tableau 10
Répartition selon l'âge des bénéficiaires

Femmes

Années	Groupe d'âge					
	% 18-29	% 30-39	% 40-49	% 50-59	% 60-64	% Total
1970-1974	1,9	4,5	12,1	40,4	41,1	100,0
1975-1979	1,6	6,3	12,6	37,5	42,1	100,0
1980-1984	1,5	7,7	13,2	38,0	39,7	100,0
1985-1989	0,9	7,8	15,6	36,8	38,9	100,0
1990-1994	0,7	7,5	18,7	34,7	38,4	100,0
1995-1999	0,7	6,6	21,1	36,1	35,5	100,0
2000-2003	0,5	4,8	20,5	39,4	34,7	100,0

Hommes

Années	Groupe d'âge					
	% 18-29	% 30-39	% 40-49	% 50-59	% 60-64	% Total
1970-1974	1,3	3,5	10,7	40,1	44,4	100,0
1975-1979	0,9	3,9	10,1	38,4	46,6	100,0
1980-1984	0,8	4,1	10,2	36,3	48,6	100,0
1985-1989	0,5	4,0	10,8	32,7	52,0	100,0
1990-1994	0,6	4,6	12,4	31,9	50,5	100,0
1995-1999	0,7	4,6	13,9	34,0	46,7	100,0
2000-2003	0,8	4,0	14,1	34,8	46,3	100,0

2.3.3 Selon la cause de l'invalidité

Le graphique 3 illustre l'évolution de la répartition des bénéficiaires au 31 décembre de certaines années selon la cause de l'invalidité. Les différences entre cette répartition et celle des nouveaux bénéficiaires illustrées au graphique 2 s'expliquent par la variation de l'âge moyen au début de la rente et des taux de terminaison en fonction de la cause de l'invalidité. L'analyse qui suit se limite à présenter les principales différences entre les deux répartitions.

Durant les dernières années à l'étude, environ 20 % des nouveaux bénéficiaires recevaient leur rente pour cause de cancer. Au 31 décembre 2003, le cancer touchait moins de 10 % de l'ensemble des bénéficiaires. Cette diminution s'explique

principalement par le haut taux de mortalité des bénéficiaires atteints de cette maladie. La prépondérance du décès par rapport aux autres causes de terminaison de la rente est détaillée à la section 2.2.5.

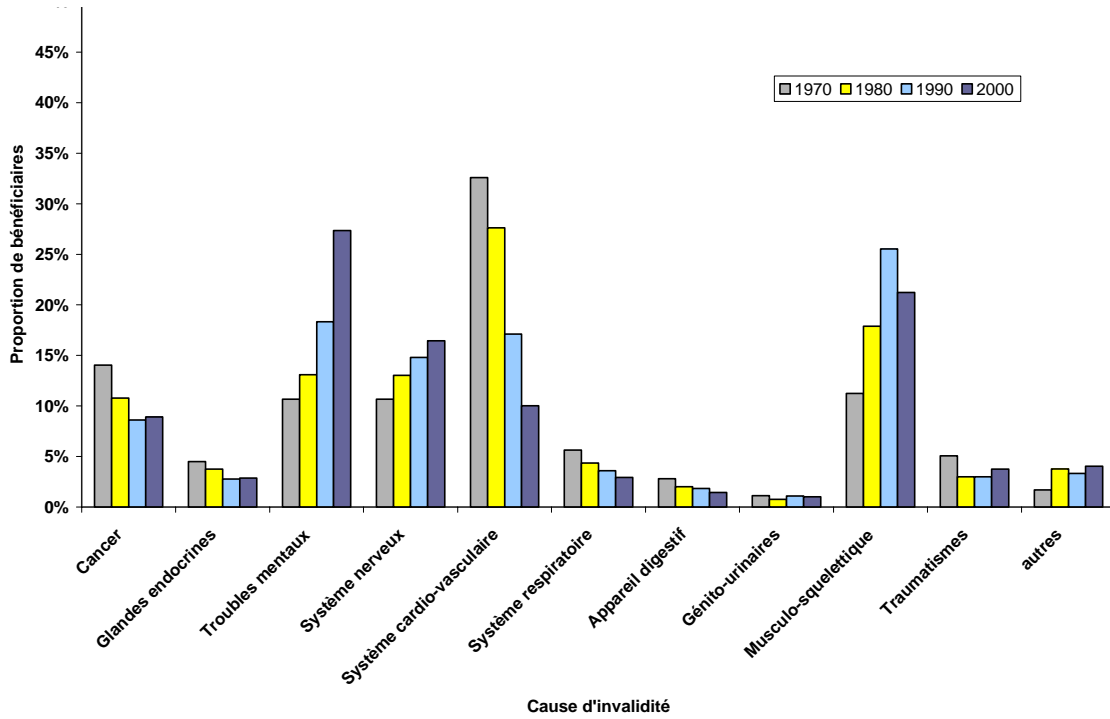
À l'inverse, les cas de troubles mentaux représentent actuellement 20 % des femmes et 14 % des hommes parmi les nouveaux bénéficiaires, alors que ces proportions sont de 30 % chez les femmes et de 21 % chez les hommes parmi l'ensemble des bénéficiaires. Cette différence s'explique par le fait que ces bénéficiaires commencent à recevoir leurs rentes plus jeunes que ceux qui sont touchés par d'autres types de maladies. De plus, les taux de mortalité sont relativement plus faibles chez les bénéficiaires de cette catégorie. Actuellement, les troubles mentaux constituaient la principale cause de l'invalidité des femmes bénéficiaires au 31 décembre 2003.

Les personnes atteintes de maladies du système nerveux semblent avoir un taux de survie plus élevé qu'avant. Par le passé, environ 10 % des nouveaux cas se classaient dans cette catégorie; la proportion parmi l'ensemble des bénéficiaires est d'environ 15 % aujourd'hui.

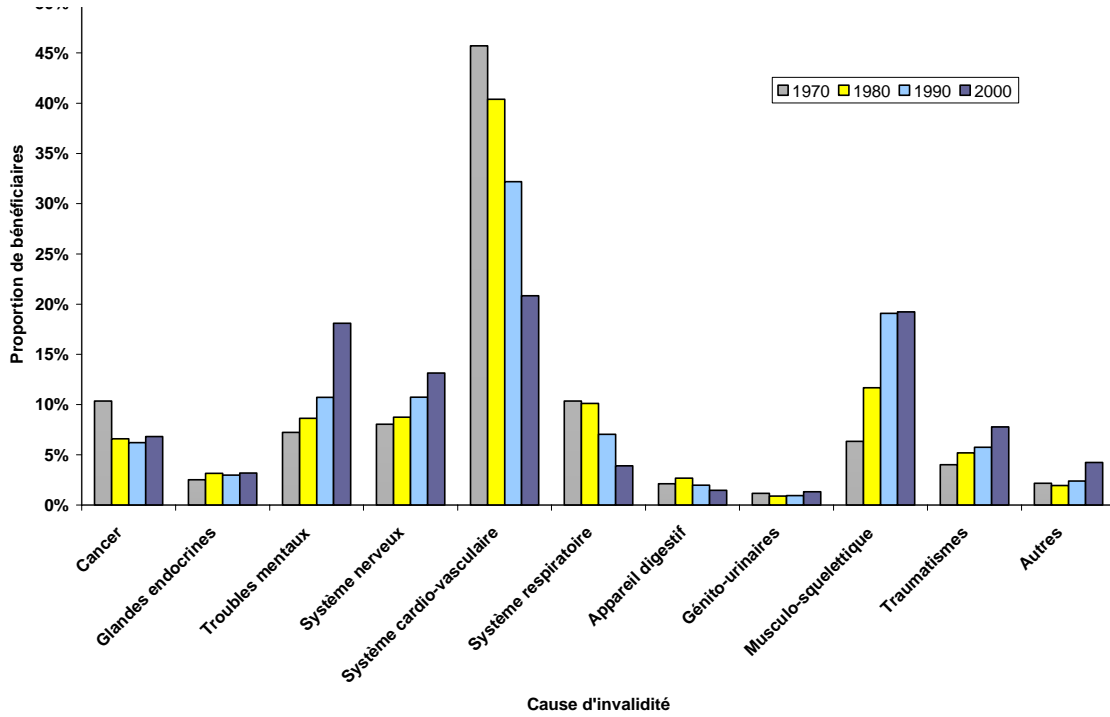
Les autres catégories qui représentent une part importante des bénéficiaires sont les maladies du système cardio-vasculaire et du système musculo-squelettique. Toutefois, les proportions de nouveaux bénéficiaires atteints de ces maladies et leur évolution dans le temps sont similaires à celles de l'ensemble des bénéficiaires.

Graphique 3 Répartition des bénéficiaires au 31 décembre selon la cause de l'invalidité

Femmes



Hommes



2.4 Le montant des prestations versées aux nouveaux bénéficiaires

Dans cette section, nous présentons l'évolution du montant moyen des rentes versées aux nouveaux bénéficiaires de la rente d'invalidité.

2.4.1 Selon l'année du début de la rente

L'augmentation de la rente moyenne des nouveaux bénéficiaires en dollars courants a été très différente d'une décennie à l'autre. L'évolution de la rente mensuelle moyenne selon l'année du début de la rente et le sexe est présentée au tableau 11. Ainsi, durant les années 1970, la hausse annuelle moyenne de la rente a été de 15 % chez les femmes et de 14 % chez les hommes. Une augmentation de 8 % en 1980 et de 2 % en 1990 a été notée chez les hommes comme chez les femmes. Entre 2000 et 2003, le montant a été majoré de 2 % chez les femmes et de 1 % chez les hommes.

Le graphique 4 présente l'évolution de la rente moyenne des nouveaux bénéficiaires en dollars constants de 2003. Nous remarquons une augmentation ponctuelle de ce montant en 1973, puis une progression jusqu'en 1987. Par la suite, le montant de la rente subit une légère baisse.

Graphique 4

Rente moyenne des nouveaux bénéficiaires selon l'année du début de la rente (en dollars constants de 2003)

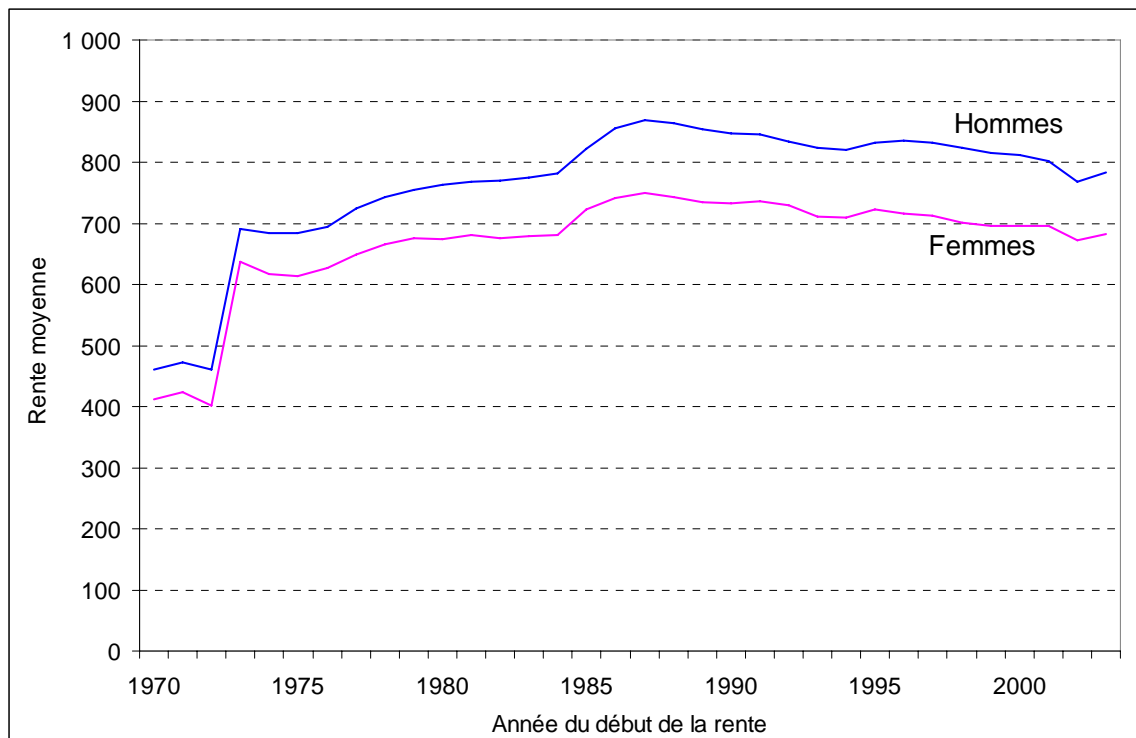


Tableau 11

Évolution de la rente mensuelle moyenne selon l'année du début de la rente et le sexe

Année du début de la rente	Partie uniforme (en \$)	Partie variable moyenne (en \$)		Rente totale moyenne (en \$)		Rente maximale (en \$)	Partie variable moyenne en % de la partie variable maximale	
		F	H	F	H		F	H
1970	26,53	53,40	62,79	79,93	89,32	106,43	67	79
1971	27,06	58,82	68,65	85,88	95,71	109,88	71	83
1972	27,60	55,59	67,76	83,19	95,36	111,98	66	80
1973	80,00	57,57	69,20	137,57	149,20	167,50	66	79
1974	86,56	57,65	73,30	144,21	159,86	180,31	61	78
1975	95,56	62,50	80,96	158,06	176,52	199,20	60	78
1976	106,26	73,47	92,74	179,73	199,00	222,41	63	80
1977	114,96	86,47	109,68	201,43	224,64	245,17	66	84
1978	123,56	98,53	124,54	222,09	248,10	269,39	68	85
1979	134,64	110,96	140,05	245,60	274,69	298,19	68	86
1980	146,78	120,21	155,41	266,99	302,19	330,11	66	85
1981	161,31	135,19	173,55	296,50	334,86	367,04	66	84
1982	181,18	149,50	195,59	330,68	376,77	411,92	65	85
1983	201,44	168,26	219,92	369,70	421,36	460,30	65	85
1984	214,94	180,29	238,47	395,23	453,41	505,57	62	82
1985	224,40	213,55	273,95	437,95	498,35	550,97	65	84
1986	233,38	234,03	306,17	467,41	539,55	597,96	64	84
1987	242,95	248,89	326,78	491,84	569,73	634,09	64	84
1988	253,64	255,23	337,58	508,87	591,22	660,94	63	83
1989	264,04	259,33	344,21	523,37	608,25	681,23	62	83
1990	276,71	271,12	356,22	547,83	632,93	709,52	63	82
1991	289,99	286,59	371,72	576,58	661,71	743,64	63	82
1992	306,81	297,32	384,31	604,13	691,12	783,89	62	81
1993	312,33	286,94	382,00	599,27	694,33	812,85	57	76
1994	318,26	290,63	386,76	608,89	705,02	839,09	56	74
1995	318,26	302,58	396,16	620,84	714,42	853,15	57	74
1996	325,58	303,92	408,90	629,50	734,48	870,89	56	75
1997	330,46	305,50	412,58	635,96	743,04	883,07	55	75
1998	336,74	300,26	411,94	637,00	748,68	899,76	53	73
1999	339,77	298,47	407,48	638,24	747,25	895,33	54	73
2000	345,21	302,90	411,08	648,11	756,29	903,52	54	74
2001	353,84	310,44	411,87	664,28	765,71	917,40	55	73
2002	364,46	297,76	391,82	662,22	756,28	935,09	52	69
2003	370,29	311,48	413,35	681,77	783,64	956,02	53	71

Les augmentations observées durant les deux premières décennies du Régime sont attribuables aux facteurs suivants :

- La prestation uniforme augmente, passant de 28 \$ en 1972 à 80 \$ en 1973.

- La prestation uniforme est indexée chaque année en fonction de l'augmentation de l'indice des rentes.
- La partie variable maximale de la rente initiale des nouveaux bénéficiaires est ajustée en fonction du maximum des gains admissibles. Ce maximum a augmenté d'environ 12 % par année entre 1974 et 1985 et de 10,3 % en 1986.

Cette hausse accélérée du maximum des gains admissibles (MGA) a deux effets importants sur l'évolution subséquente de la partie variable moyenne de la rente d'invalidité. Premièrement, la partie variable maximale étant liée au niveau du MGA, les prestations d'invalidité ont augmenté rapidement au cours de cette période. Deuxièmement, puisque le MGA a évolué plus rapidement que les salaires entre 1974 et 1986, les gains de travail des cotisants représentaient une plus faible proportion du MGA. Ce rapport « revenus sujets à cotisations/MGA » sert de base pour établir le montant des prestations. C'est pourquoi les parties variables moyennes ont tendance à diminuer avec le temps. Ce phénomène affecte les résultats du tableau 12 et des graphiques 4 et 5.

2.4.2 Selon le sexe

Le rapport entre la partie variable moyenne et la partie variable maximale est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Pour les rentes dont le versement a débuté dans les années 2000, les hommes reçoivent en moyenne environ 70 % de la partie variable maximale. Les femmes reçoivent environ 55 % de cette somme.

L'écart entre le montant moyen de la rente des hommes et celui des femmes s'explique principalement par la différence entre les gains moyens de travail des hommes et ceux des femmes. Toutefois, cette différence est atténuée par la prestation uniforme.

Nous remarquons également que le rapport entre la partie variable moyenne et la partie variable maximale diminue depuis 1979, autant pour les hommes que pour les femmes. Cette diminution est causée notamment par l'augmentation rapide du MGA comme l'explique la section précédente.

2.4.3 Selon l'âge

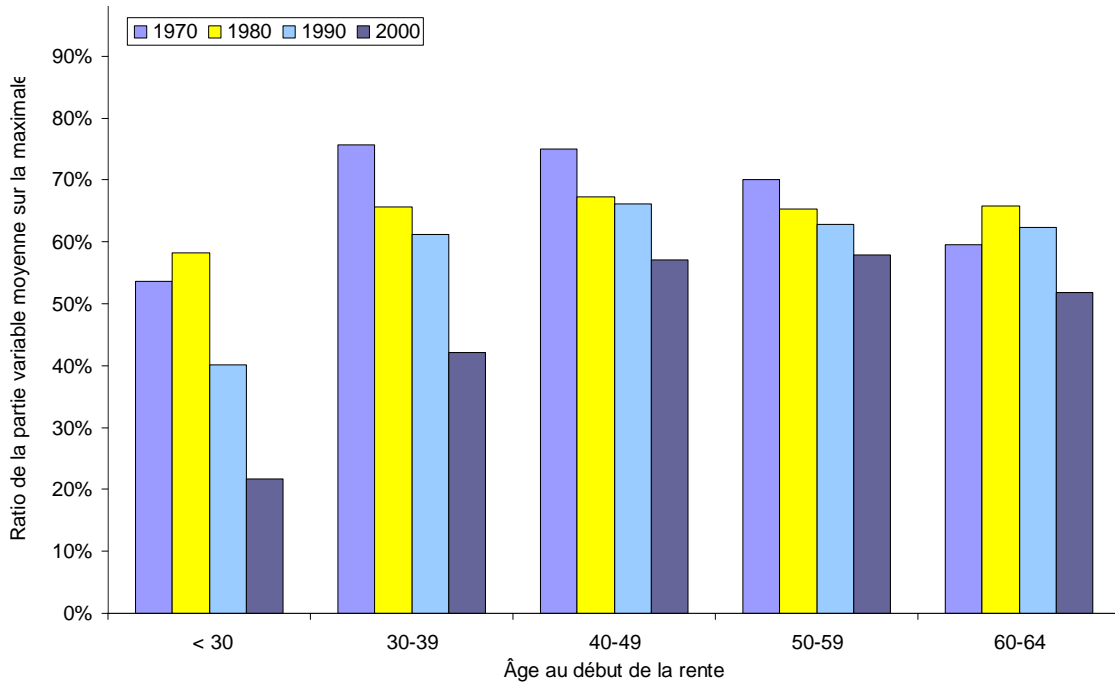
Le montant de la rente varie en fonction de l'âge des bénéficiaires. Les variations sont moins importantes pour les bénéficiaires de 50 ans et plus (graphique 5), mais comme pour tous les groupes d'âge précédents, le rapport entre la partie variable moyenne et la partie variable maximale diminue sans cesse au cours de la période d'observation.

Plus les bénéficiaires sont jeunes, plus ce rapport est faible. Cela s'explique en partie par le fait que les jeunes gagnent moins que les travailleurs plus âgés; de plus, la période de cotisation des travailleurs qui avaient moins de 18 ans en 1966 comprend plus d'années de fréquentation scolaire. Aussi, comme le démontre la section 2.4.1, le MGA a augmenté plus rapidement que les salaires entre 1974 et 1986. Par conséquent, la rente d'un bénéficiaire sera réduite dans le futur.

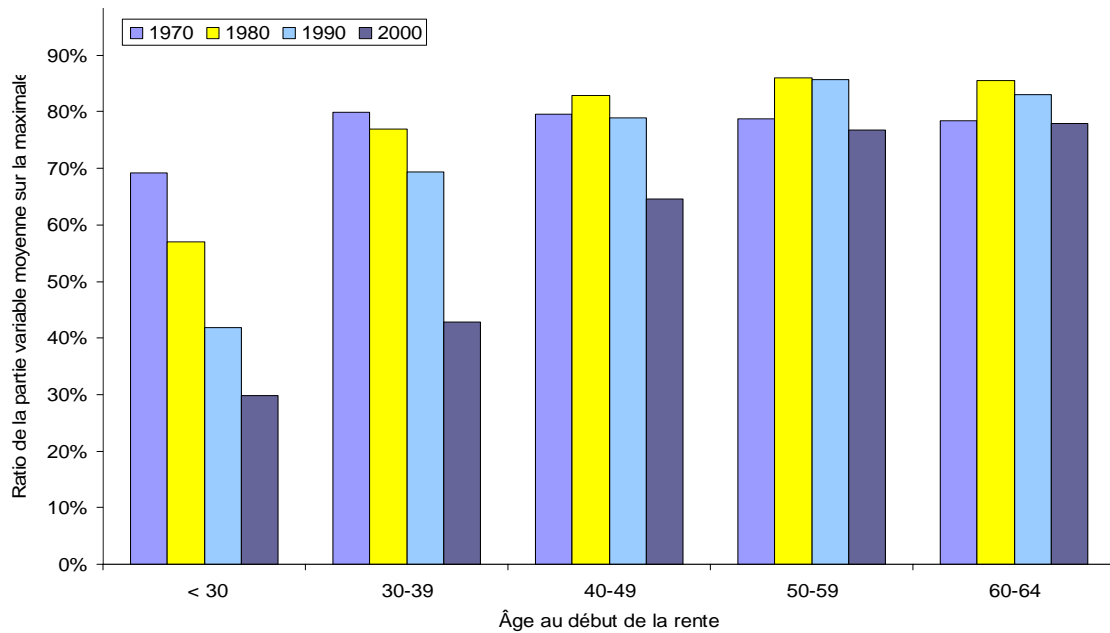
Graphique 5

Rapport entre la partie variable moyenne des nouveaux bénéficiaires et la partie variable maximale selon l'âge et l'année du début de la rente

Femmes



Hommes



Chapitre 3 – Incidence de l’invalidité

3.1 Introduction

Plusieurs facteurs influencent le nombre de nouvelles demandes de rente d’invalidité et la décision qui suivra quant à l’acceptation ou au refus de celles-ci. Ces facteurs peuvent être de nature administrative, économique ou démographique, et il est très difficile de quantifier les répercussions de chacun. Voici d’ailleurs ceux qui peuvent avoir le plus d’effet sur le nombre de demandes et éventuellement, sur les taux d’acceptation :

- changements législatifs concernant le programme;
- ajout ou retrait de causes de l’invalidité qui peuvent rendre les gens admissibles;
- changements dans les critères d’admissibilité médicaux ou administratifs;
- percées médicales ou mise en marché de nouveaux médicaments;
- meilleure connaissance des critères d’admissibilité par les médecins traitants;
- périodes de récession ou d’essor économique;
- changements démographiques, comme le vieillissement de la population;
- changements dans la nature du travail;
- changements technologiques pouvant faciliter le retour ou le maintien au travail.

Le taux d’incidence de l’invalidité permet de bien mesurer l’évolution du nombre de nouveaux bénéficiaires d’une rente d’invalidité, car il tient compte de l’effet de la variation de la population admissible au cours des années.

3.2 L’évolution du taux d’admissibilité

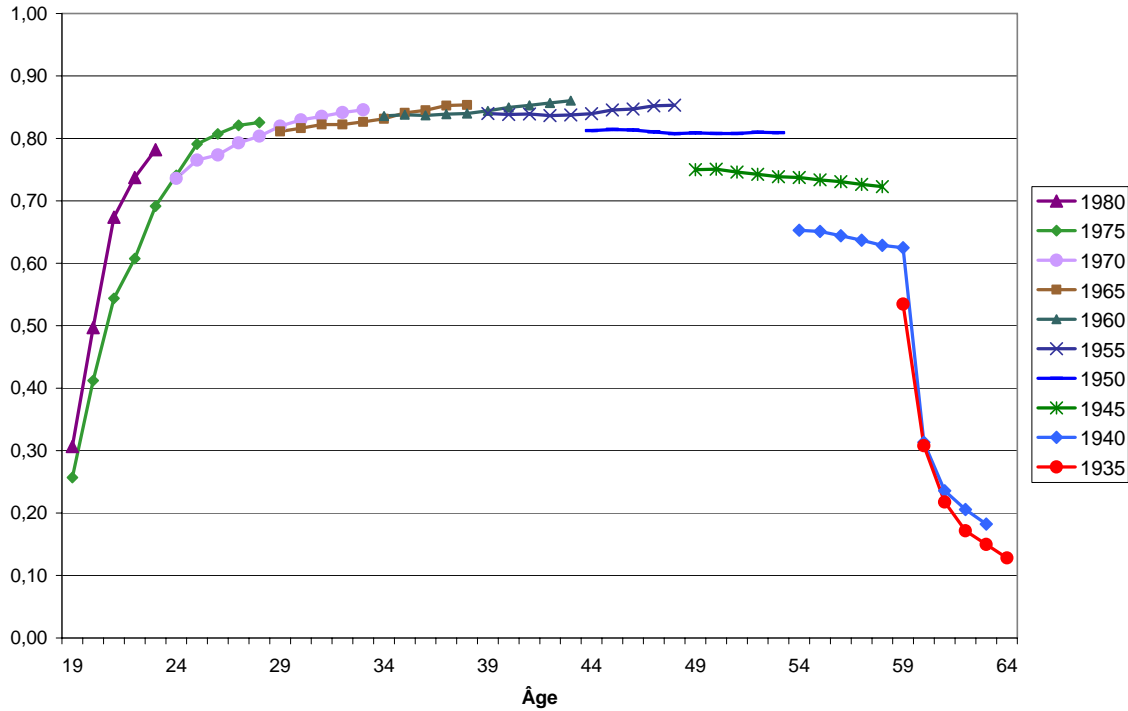
La population admissible correspond au nombre de personnes qui ont suffisamment cotisé au Régime conformément aux conditions d’admissibilité à la rente d’invalidité. Ces conditions sont définies à la section 1.1.1. Compte tenu des conditions en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1993, le taux d’admissibilité à la rente d’invalidité progresse rapidement durant les premières années de participation au marché du travail. Le graphique 6 présente le taux d’admissibilité à la rente d’invalidité au cours de la période de 1993 à 2003 pour certaines cohortes de personnes nées entre 1935 et 1980. Il donne un aperçu de l’évolution du taux d’admissibilité selon l’âge.

Il est intéressant de noter que, pour les plus jeunes cohortes, le taux d’admissibilité à la rente d’invalidité est sensiblement le même chez les hommes et chez les femmes. Pour les cohortes de femmes nées avant 1950, le taux d’admissibilité est beaucoup plus faible que pour les hommes.

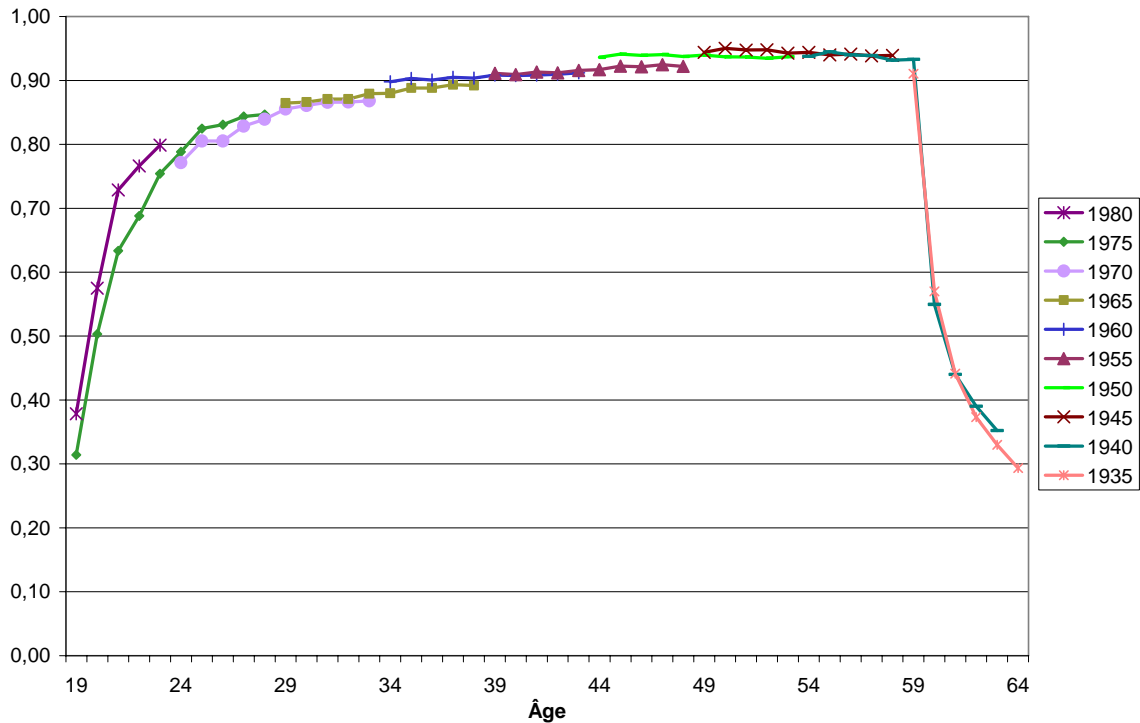
Les taux d’admissibilité baissent à partir de 60 ans, car parmi la population admissible, certaines personnes deviennent plutôt bénéficiaires d’une rente de retraite et ne sont plus admissibles à la rente d’invalidité par la suite. D’autres sont déjà bénéficiaires d’une rente d’invalidité.

Graphique 6
Taux d'admissibilité à la rente d'invalidité au cours de la période de 1993 à 2003
pour certaines cohortes de personnes nées entre 1935 et 1980, selon l'âge

Femmes



Hommes



3.3 Le calcul du taux d'incidence

Pour une année donnée, le taux d'incidence est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux d'incidence} = \frac{\text{nouveaux bénéficiaires}}{\text{population admissible}^1}$$

Contrairement aux autres chapitres, l'étude des taux d'incidence n'aura pas l'année 1970 comme point de départ. Elle débutera plutôt en 1994 puisque les critères d'admissibilité à la rente d'invalidité ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} juillet 1993.

Tel qu'expliqué précédemment dans ce document, deux événements particuliers ont eu lieu en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ont fait augmenter le nombre de bénéficiaires. Ainsi, pour les années de début de rente 1994 et 2002, un nombre important de demandes qui auraient dû être étalées dans le temps ont plutôt été acheminées en bloc à la Régie. Son personnel médical devait procéder à l'évaluation des dossiers pour vérifier si les demandeurs étaient admissibles à la rente d'invalidité. Une concentration aussi importante de demandes dans une même année peut fausser le calcul des taux d'incidence de l'invalidité. Ainsi, des fluctuations importantes seraient observables pour les taux d'incidence de 1994 et 2002.

Ces années n'ont toutefois pas été exclues de l'étude. Les bénéficiaires ont plutôt été répartis en fonction de l'année où leur demande aurait normalement dû être déposées. Pour ce faire, nous avons étudié l'évolution du nombre de bénéficiaires qui n'avaient pas de lien avec ces deux événements. Ainsi, deux autres groupes ont été formés : le premier est constitué des bénéficiaires provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui ont soumis une demande sans passer par les différentes opérations (depuis 2003, tous les dossiers des bénéficiaires sont soumis mensuellement); le second groupe comprend tous les autres bénéficiaires qui n'ont pas de lien avec ce ministère. Nous avons donc analysé, pour ces deux groupes, le temps moyen écoulé entre la déclaration de leur invalidité et la date du début de leur rente. Nous avons ensuite appliqué leur distribution à celle des bénéficiaires des opérations pour répartir ces derniers dans le passé. Nous avons essayé de replacer le début de leur rente dans le temps comme si elles avaient été présentées en suivant le cheminement normal de l'ensemble des autres bénéficiaires.

3.3.1 Selon le sexe

Pour chacune des années considérées entre 1994 et 2003, le taux global d'incidence de l'invalidité (incluant tous les âges) est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 12). Toutefois, l'écart tend à diminuer, car le taux d'incidence des femmes est en hausse tandis que celui des hommes est relativement stable. Il est à noter que l'évolution

¹ Nombre de personnes qui ont suffisamment cotisé conformément aux conditions d'admissibilité du Régime.

globale de ce taux (incluant tous les âges) est touchée par les changements dans la répartition de la population. En effet, le vieillissement de la population fait augmenter ce taux global, malgré la réduction des taux par âge au cours de la période.

La différence du taux d'incidence entre les hommes et les femmes provient en partie du fait que les femmes plus âgées sont moins admissibles que les hommes et que la probabilité de devenir invalide augmente avec l'âge.

Tableau 12
Taux d'incidence selon l'année du début de la rente et le sexe (par 10 000)

Année du début de la rente	Sexe		
	Femmes	Hommes	Total
1994	13,2	24,0	19,0
1995	13,8	24,0	19,2
1996	14,3	23,2	19,0
1997	16,0	23,4	20,0
1998	16,1	23,7	20,2
1999	18,0	24,1	21,2
2000	18,2	23,5	21,0
2001	19,2	24,0	21,7
2002	19,6	24,4	22,2
2003	18,6	23,3	21,1

3.3.2 Selon l'âge

Les taux d'incidence varient considérablement en fonction de l'âge. Ceux des groupes d'âge de moins de 35 ans sont tous inférieurs à 10 par 10 000 tandis que ceux du groupe de 60 à 64 ans sont d'environ 300 par 10 000. Le tableau 13 démontre également que les taux des femmes de 30 à 50 ans ont légèrement dépassé ceux des hommes.

Le taux d'incidence des personnes âgées de 60 à 64 ans est élevé en raison de la définition assouplie de l'invalidité qui s'applique à ce groupe d'âge. En nous référant au graphique 6, nous remarquons que le taux d'incidence est le plus élevé à 60 ans.

Tableau 13
Taux d'incidence selon l'âge au début de la rente (par 10 000)

Femmes

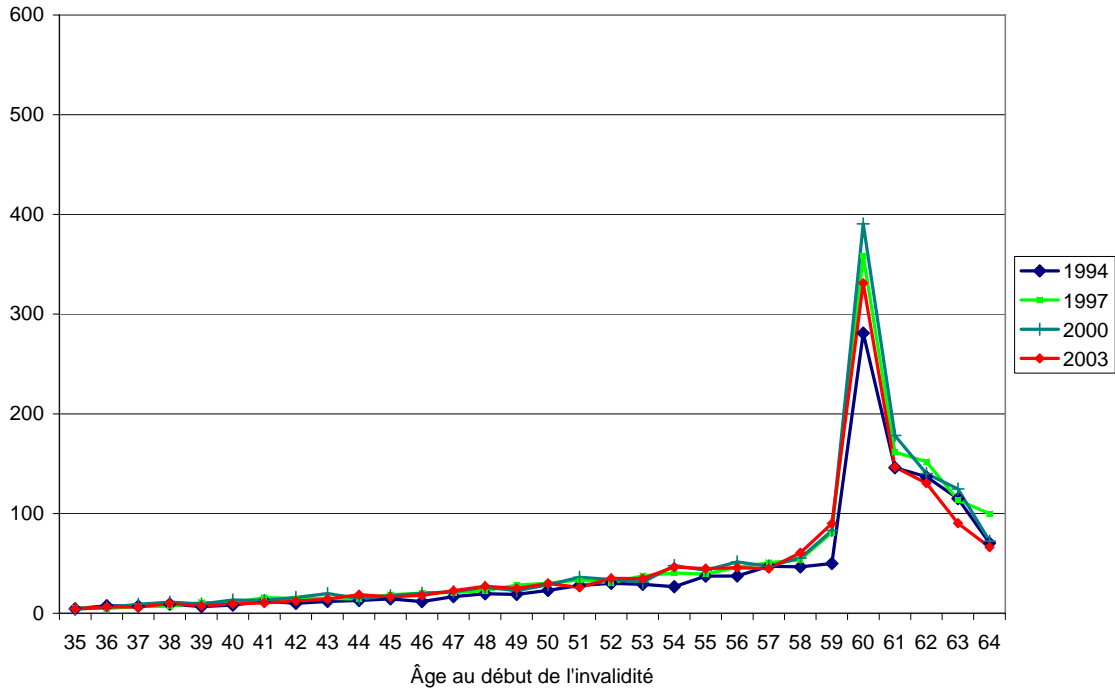
Âge au début de la rente	Année du début de la rente									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
15-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20-24	1,3	1,0	1,0	0,9	0,5	1,0	1,1	0,9	1,0	1,5
25-29	2,7	2,0	2,3	1,7	2,4	2,2	2,4	2,2	1,5	2,2
30-34	4,0	4,1	4,4	4,4	4,5	4,2	3,9	4,5	4,6	4,9
35-39	7,9	7,7	8,5	8,0	7,8	9,7	9,1	9,1	8,0	7,9
40-44	12,0	12,7	12,1	14,4	14,5	15,3	15,7	15,5	15,1	13,9
45-49	17,7	20,1	21,4	22,8	22,2	23,1	22,6	24,6	23,9	23,4
50-54	29,7	31,5	30,6	33,9	32,5	36,9	35,6	38,6	44,2	34,7
55-59	48,7	46,3	45,3	51,0	49,5	54,9	53,7	58,7	63,0	55,0
60-64	241,1	260,0	275,7	314,8	298,9	319,9	326,6	306,4	275,7	277,3

Hommes

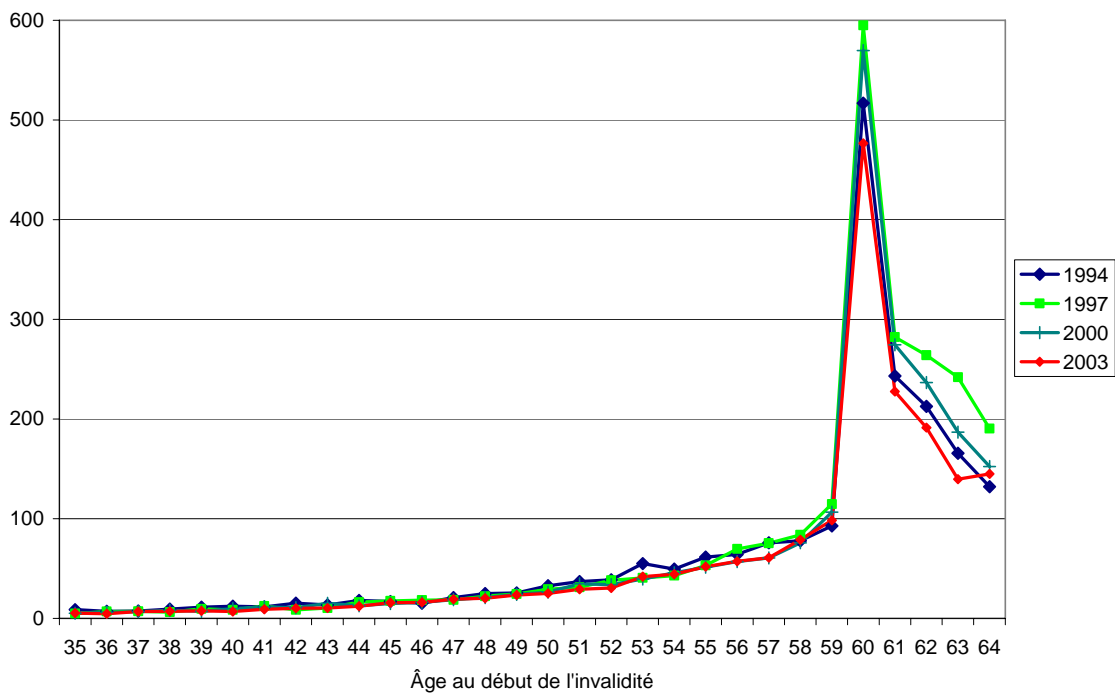
Âge au début de la rente	Année du début de la rente									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
15-19	3,4	1,1	2,3	0,0	1,0	1,8	4,9	4,9	6,5	1,6
20-24	2,1	2,4	1,7	1,4	1,0	1,3	1,9	2,4	1,9	3,4
25-29	4,4	4,5	2,7	1,8	2,3	3,0	2,4	2,9	3,9	2,9
30-34	7,8	6,1	5,8	5,0	4,4	5,0	4,7	5,6	5,2	4,6
35-39	8,6	11,0	7,5	7,7	7,3	7,0	7,3	8,4	9,1	7,2
40-44	15,0	13,3	12,3	11,6	10,8	11,5	12,3	11,8	12,9	10,4
45-49	21,8	20,9	20,5	21,3	20,7	21,6	19,2	19,9	20,3	19,7
50-54	43,1	40,1	38,3	36,2	38,2	35,9	37,8	36,8	39,9	35,3
55-59	77,6	76,6	75,6	76,8	72,4	76,8	69,4	69,4	73,4	68,4
60-64	388,7	427,2	442,8	448,7	458,5	430,1	408,7	390,6	348,3	335,4

Graphique 7 Taux d'incidence selon l'âge individuel (par 10 000)

Femmes



Hommes



Chapitre 4 – Taux de terminaison de la rente d’invalidité

4.1 Introduction

Le taux de terminaison de la rente d’invalidité indique, pour un âge donné, la probabilité qu’un individu de cet âge cesse d’être invalide au cours de l’année suivante. La terminaison est attribuable à deux causes principales (outre le fait que le bénéficiaire atteint 65 ans) : le décès et le rétablissement.

Deux types de taux ont été calculés : les taux appelés « selects », qui varient en fonction du temps écoulé depuis que la rente est devenue payable et de l’âge au début de l’invalidité; les taux dits « agrégés », qui changent uniquement en fonction de l’âge de l’individu. La durée de l’invalidité est déterminée à partir du début de la rente.

Les sections suivantes présentent la méthode de construction des tables de mortalité. Elles contiennent également une brève analyse des principaux résultats et des faits saillants.

4.2 La méthode de construction des tables

Le calcul des taux de terminaison est effectué à partir des données provenant du fichier administratif des bénéficiaires. L’étude porte sur les terminaisons observées pour les périodes 1975-1979, 1980-1984, 1985-1989, 1990-1994, 1995-1999 et 2000-2004. Le tableau 14 fait ressortir les principales caractéristiques de chacune de ces périodes.

Tableau 14
Caractéristiques des différentes périodes d’observations utilisées pour établir les taux de mortalité pour les bénéficiaires d’une rente d’invalidité

Années	Nombre de terminaisons			Proportion des terminaisons attribuables au décès (en %)		Proportion des terminaisons attribuables au rétablissement (en %)	
	F	H	Total	F	H	F	H
1975-1979	1 014	7 370	8 384	95	95	5	5
1980-1984	2 145	10 198	12 343	92	95	8	5
1985-1989	2 907	11 563	14 470	91	94	9	6
1990-1994	3 369	10 688	14 057	91	93	9	7
1995-1999	4 307	10 148	14 455	93	91	7	9
2000-2004	5 329	9 822	15 151	93	90	7	10

Les taux de rétablissement sont plus importants que ceux présentés au chapitre 2, car nous faisons ici abstraction des terminaisons qui surviennent en raison de l’âge (le

cotisant invalide a atteint 65 ans). Les terminaisons de rente observées durant les différentes périodes ont été regroupées en fonction de l'âge au plus proche anniversaire lors de la terminaison. Dans le cas de la table des taux selects, les terminaisons ont été classées selon la durée écoulée depuis le début de la rente. Le rapport suivant a ensuite été calculé pour chaque cellule (sexe, âge, durée) de la table des taux selects et pour chaque cellule (sexe, âge) de la table des taux agrégés :

$$\text{Taux de terminaison} = \frac{\text{nombre de terminaisons}}{\text{population exposée au risque}}$$

La population exposée au risque a été calculée à partir du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité pour chaque cellule. Nous avons utilisé l'hypothèse de Balducci pour déterminer la période durant laquelle un individu a été exposé au risque de terminaison, à l'intérieur d'une année donnée.

Dans le cas de la table des taux selects, les taux de terminaison varient en fonction de la durée de la rente pour les cinq premières années de l'invalidité. Par la suite, ils changent selon l'âge du bénéficiaire.

4.3 L'analyse des résultats

4.3.1 Selon la durée de l'invalidité

Pour la table des taux selects, le taux moyen de terminaison pour tous les âges combinés a été calculé en fonction du temps écoulé depuis le début de la rente. Ces taux ont été calculés pour différentes durées de l'invalidité, soit de 1 an à 6 ans et plus et ce, pour toutes les périodes de 5 ans à partir de 1975.

Tableau 15
Taux de terminaison selon la durée de la rente d'invalidité

Femmes

Années	Durée de l'invalidité						
	% 1	% 2	% 3	% 4	% 5	% 6 et +	% Total
1975-1979	7,24	7,41	4,73	3,29	3,31	3,26	5,67
1980-1984	7,43	6,73	5,34	4,37	4,26	4,11	5,66
1985-1989	7,74	6,26	4,25	3,59	3,34	3,28	4,73
1990-1994	9,16	7,08	4,21	3,64	3,02	2,62	4,54
1995-1999	9,27	6,78	3,92	2,77	2,57	2,19	4,33
2000-2004	7,84	6,08	3,75	2,83	2,43	2,08	3,86

Hommes

Années	Durée de l'invalidité						
	% 1	% 2	% 3	% 4	% 5	% 6 et +	% Total
1975-1979	12,40	9,87	7,55	6,96	6,33	6,84	9,30
1980-1984	10,58	8,36	6,39	5,70	5,54	5,71	7,55
1985-1989	9,72	7,42	5,36	4,71	4,93	5,07	6,30
1990-1994	10,87	8,41	5,31	4,61	4,35	4,04	6,01
1995-1999	10,48	7,34	4,96	4,03	3,76	3,74	5,55
2000-2004	9,09	6,85	4,47	3,45	3,56	3,56	4,97

Les taux de terminaison des hommes sont supérieurs à ceux des femmes et ce, peu importe la durée de l'invalidité. Toutefois, l'écart se rétrécit avec les années. C'est probablement dû au fait que les hommes et les femmes sont de plus en plus affectés par les mêmes causes de l'invalidité tels les troubles mentaux et les maladies du système musculo-squelettique. Les taux de terminaison ont diminué depuis l'adoption du Régime et ce, pour les deux sexes. Ils sont relativement stables pour les quatre dernières périodes d'observation, qui correspondent à l'application de conditions d'admissibilité assouplies à compter de 60 ans.

Par ailleurs, les durées de l'invalidité les plus courtes affichent les taux de terminaison les plus hauts. Les durées de trois ans et plus ont des taux moyens de terminaison plus faibles que les taux globaux.

4.3.2 Selon la cause de l'invalidité

L'étude des taux de terminaison de la rente en fonction de la cause de l'invalidité montre que les bénéficiaires atteints de cancer sont ceux dont la probabilité de terminaison de la

rente est la plus élevée et ce, peu importe la période d'observation. Les taux de terminaison sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes, peu importe la cause de l'invalidité.

Tableau 16
Taux de terminaison selon la cause de l'invalidité, tous âges et durées confondus

Femmes

Cause de l'invalidité	% 1970- 1974	% 1975- 1979	% 1980- 1984	% 1985- 1989	% 1990- 1994	% 1995- 1999	% 2000- 2004
Cancer	35	27	26	23	25	27	24
Glandes endocrines	6	5	6	5	6	4	3
Troubles mentaux	2	2	2	2	1	1	1
Système nerveux	1	2	3	2	2	2	2
Système cardio-vasculaire	5	3	4	4	3	2	2
Système respiratoire	3	3	5	4	4	4	4
Appareil digestif	7	7	6	5	4	4	3
Génito-urinaire	9	4	7	6	6	6	6
Musculo-squelettique	1	2	2	2	1	1	1
Traumatismes	4	2	1	3	2	2	1
Autres	5	3	2	2	3	3	3
Total	8	6	6	5	5	4	4

Hommes

Cause de l'invalidité	% 1970- 1974	% 1975- 1979	% 1980- 1984	% 1985- 1989	% 1990- 1994	% 1995- 1999	% 2000- 2004
Cancer	48	41	37	31	30	29	27
Glandes endocrines	13	9	8	9	10	6	6
Troubles mentaux	6	5	4	3	2	2	2
Système nerveux	6	4	4	3	3	3	3
Système cardio-vasculaire	10	8	6	6	5	5	4
Système respiratoire	8	6	5	5	5	5	5
Appareil digestif	16	13	11	8	8	8	8
Génito-urinaire	16	12	9	9	9	9	8
Musculo-squelettique	3	3	2	2	2	2	1
Traumatismes	7	4	3	3	2	2	2
Autres	9	5	4	4	13	10	5
Total	13	9	8	6	6	6	5

Les taux de terminaison selon la cause de l'invalidité diminuent avec les années, peu importe la cause. Nous remarquons les taux de terminaison très bas pour les bénéficiaires

atteints de troubles mentaux, de maladies du système musculo-squelettique, de maladies du système nerveux et de maladies du système cardio-vasculaire qui sont des causes qui touchent de plus en plus les nouveaux bénéficiaires.